

AVIS AFFICHES DANS UN HABITAT COLLECTIF.  
DU FESTIF AU PUNITIF

Odile VACHER



Le bâtiment central du familistère de guise avec la tour de l'horloge inspirée par le « phalanstère » de Fourier.

*"Toutes les utopies sont déprimantes, parce qu'elles ne laissent pas de place au hasard, à la différence, aux "divers". Tout a été mis en ordre et l'ordre règne. Derrière toute utopie, il y a toujours un grand dessein taxinomique : une place pour chaque chose et chaque chose à sa place."*

Georges Perec. 1985<sup>1</sup>

*"Le Familistère... rappelez-vous que, depuis le commencement du monde jamais palais aussi merveilleux n'avait été bâti. [...] Savez-vous qu'on s'amuse au Familistère autant qu'on s'ennuie dans un monastère ? [...] Nos braves ouvriers de Guise n'ont pas une mine d'enterrement, mais bien cet air ouvert et content qui convient à des hommes ayant bien occupé leur temps."*

Gallus. 1867<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Georges PEREC. *Penser/Classer*. Paris. Hachette. 1985. p. 156

<sup>2</sup> GALLUS. "M. Vautour et Gallus. Entretien sur le Familistère", *Almanach de la coopération*. Paris, Abel Davaud, 1867 (pp. 191-210). Gallus est le pseudonyme d'Arthur de Bonnard, médecin homéopathe fouriériste.

Le point de départ ou la source de notre propos est un cahier de soixante-quatorze pages manuscrites intitulé *Avis Divers* qui rapporte fidèlement les avis officiellement affichés dans l'habitat collectif de l'usine Godin à Guise entre le 1<sup>er</sup> juin 1862 (deux ans après sa construction) et le 11 juillet 1868<sup>3</sup>. Ancien compagnon autodidacte, Jean-Baptiste André Godin (1817-1888) est un disciple posthume de Fourier ; il dirige une entreprise de fusion de métaux qu'il a montée de toutes pièces et qui emploie presque mille personnes ; il a fait de son usine le cadre d'expériences industrielles<sup>4</sup> et sociales<sup>5</sup> importantes, pour lesquelles ses ouvriers et employés sont pris comme sujets, et a réalisé concrètement un habitat modèle fouriériste, une sorte de *phalanstère* auquel il a attribué le nom de *Familistère*. Cet habitat principalement constitué de trois corps de bâtiments communicants entre eux, d'une école, d'un théâtre, etc. existe encore et a récemment été classé monument historique.

Il n'est pas question de tout vouloir dire sur le Familistère à travers les pages de ce cahier ; mais il s'agit de regarder un espace de vie par un canal spécifique, pour essayer de déceler à partir d'un corpus de données, les particularités d'un modèle social naissant. D'autres cahiers d'*Avis Divers* concernant d'autres périodes ont très certainement existé ou existent encore, mais celui-ci risque d'être le premier et nous l'avons pris comme témoin pour tenter de faire une lecture du vécu quotidien et du climat social de cet habitat.

L'existence même de ce cahier souligne deux points importants. Le fait d'afficher les avis montre un refus de se contenter d'informations orales déformables et le fait de transcrire ces textes pour les rassembler démontre l'importance officielle qui leur est attachée ; ils sont considérés comme dignes d'archivage. Une question reste posée à propos du concepteur-rédacteur de ces avis. Certains sont clairement signés par Godin, nous leur attacherons une analyse particulière ; les autres peuvent provenir du bureau de l'Economat<sup>6</sup> ou du Conseil du Familistère<sup>7</sup>. Ces textes semblent globalement dictés dans une tonalité éthique précise, devenant éthique collective d'une unité sociale. Quant à l'espace de leur affichage, les différents contenus suggèrent plusieurs sites comme les commerces du Familistère, sa cour intérieure (on apprend qu'il existe un *tableau des amendes*), et aussi l'extérieur de l'habitat puisque certains avis sont adressés à des non-résidents.

L'analyse des textes révèle une thématique que l'on peut sommairement schématiser en trois rubriques : celle de l'information qui livre un ensemble de détails concernant le vécu ordinaire d'une population, celle des fêtes qui présente leur mise en place et leur déroulement, et celle de la réglementation qui contient tout un ensemble de conseils donnés aux familistériens ou aux non-familistériens sur les bons usages et bonnes mœurs.

---

<sup>3</sup> Document présent dans le Fonds Fourier-Godin-Prudhommeaux (FFGP), déposé au Conservatoire National des Arts et Métiers.

<sup>4</sup> Guy DELABRE et Jean-Marie GAUTHIER. *Godin et le Familistère de Guise*. Centre de Documentation de la Thiérache, Vervins, 1983

<sup>5</sup> Odile VACHER. *L'expérimentalisme psychosocial et les tentatives expérimentales du fouriériste Jean-Baptiste André Godin*. Paris VII, 1992. (Doctorat d'Etat)

<sup>6</sup> Le service Economat est chargé de la gestion des commerces rattachés à l'habitat.

<sup>7</sup> Le Conseil du Familistère est constitué de 12 membres élus par l'ensemble des habitants de la cité. Godin les définit comme "*un levier d'influence morale, servant au fonctionnement régulier des intérêts généraux du palais*". Jean-Baptiste André GODIN. *La richesse au service du Peuple*. Guy Durier, 1979 (1874). p. 125.

## L'information, ou de l'information à une formation

Nous situons sous cet intitulé tout ce qui touche au quotidien des familistériens : les horaires des espaces commerciaux ou de la buvette, les menus et tarifs du restaurant, les prix du pain, des combustibles, des produits de boucherie, ceux des loyers, des assurances, des bains etc. Il est aussi question des objets perdus ou trouvés comme *"une clef en fonte, six bonnets de nuit, une montre en argent, un mouchoir"*. On apprend qu'un médecin est *"attaché à l'établissement"* et qu'il y passe tous les jours. On saisit toute l'importance de l'hygiénisme puisque *"dans l'intérêt de la santé générale et en vue d'éviter la production des odeurs et miasmes insalubres à cette époque de grandes chaleurs, les habitants du Familistère sont invités à faire le nettoyage de leurs caves, le plus tôt possible"*<sup>8</sup>. Ces messages ne font que révéler des détails concernant une société définie, un cadre de vie et informent sur les éléments de confort en place.

La spécificité du Familistère apparaît à travers d'autres sujets présents dans ces informations ; nous en avons retenu deux : les invitations aux conférences pour lesquelles *"un coup de cloche annonce chaque fois l'ouverture"*, et les invitations aux réunions de certains rassemblements sociaux qui peuvent être rappelées par *"un roulement de tambour"*<sup>9</sup>.

Toute la population est conviée aux conférences et on insiste pour entraîner la présence des femmes, habituellement trop peu nombreuses dans l'auditoire : *"les dames du Familistère sont invitées tout particulièrement à la conférence qui aura lieu demain"*<sup>10</sup> ; et on leur donne des rôles d'action puisque la mise en place du *Conseil des dames* est décidée<sup>11</sup>. Par ces temps de rencontre, Godin incite à une organisation, il cherche à entraîner et accélérer des modes d'apprentissage, il livre des compléments d'instruction et construit devant ses auditeurs une véritable morale sociale. A propos des cours pour adultes, il veut mettre en place un système d'entraide et incite les instruits à aider les non-instruits. Un exemple est une note de septembre 1866 qui fait appel aux *"personnes qui voudraient [...] se consacrer, dans la mesure de leurs aptitudes à l'instruction de leurs semblables"*<sup>12</sup>.

Quant aux réunions des regroupements sociaux comme le *corps des pompiers*, ou la *corporation des musiciens*, il faut les voir comme témoins de la mise en place d'auto-organisations responsables au sein d'une collectivité, et Godin voudrait que tous les familistériens appartiennent à des unités. Il pense aux *"groupes"* et *"séries"* dessinés par Fourier et constitue des corporations. En 1863 il est décidé que *"tout habitant du Familistère qui n'est pas pompier ou musicien, est de fait escouadier"*<sup>13</sup>. La corporation ainsi constituée se voit attribuer des fonctions, comme *"agir aux mesures d'ordre à prendre pour tout ce qui concerne la salubrité et la propreté des habitations, pour les choses qui peuvent contribuer aux satisfactions et aux agréments extérieurs de tous les habitants"*. Les escouadiers doivent élire un officier dirigeant, un lieutenant, un sous-lieutenant et quatre chefs d'escouade et élaborer ainsi, dans une terminologie militaire, une organisation hiérarchique interne. Ce groupe, résiduel au départ puisque le point commun de ses membres était la non-appartenance, se voit donc chargé de deux tâches lourdes, qui dans un cadre social libertaire auraient

---

<sup>8</sup> 10 mai 1867

<sup>9</sup> 25 avril 1863 et 21 septembre 1866

<sup>10</sup> 11 août 1866

<sup>11</sup> 2 août 1866. *"Proclamation du Conseil des hommes. Entretien sur le projet de Conseil des Dames"*.

<sup>12</sup> 29 septembre 1866

<sup>13</sup> 20 juillet 1863, 19 janvier 1866

été contradictoires, mais qui au Familistère ne le sont pas : le *bien-être de tous* et les *mesures d'ordre*. Nous perdons la trace des escouadiers en 1866.

Une dynamique est présente dans cet ensemble. On passe de simples informations descriptives et explicatives d'un espace ou décor, à l'expression d'un désir de formation des acteurs, dans le but de les impliquer, de les ancrer dans un cadre spécifique. Tout est guidé par une recherche d'organisation collective et communautaire. Si les convocations aux réunions concernent des corporations particulières, leur affichage fait que la totalité de la population en est informée ; rien ne doit rester secret et tout doit être connu de tous.

### **Les fêtes. Invitations aux spectacles et incitations à leur organisation**

Les textes révèlent plusieurs types de contenus autour des fêtes. On trouve les annonces ou invitations, à considérer comme simples renseignements, les conseils donnés ou les recommandations faites pour leur bon déroulement, qui seraient à voir comme un apprentissage au respect de normes, et des incitations à leur organisation, qui sont des essais de distribution de rôles constructeurs.

Le *Cahier des avis* recouvre la période durant laquelle se préparent et se déroulent la première *Fête de l'enfance* et la première *Fête du travail*<sup>14</sup> et il signale des bals pour lesquels il est presque inévitablement demandé de se rendre *non masqué*. Les conseils vestimentaires sont d'ailleurs fréquents et le fait de fumer est interdit ; on peut lire que "*pendant le bal du soir une tenue propre et décente doit être scrupuleusement observée*"<sup>15</sup> et que les sabots et la blouse sont proscrits.

Des programmes minutieusement détaillés sont affichés. Par exemple, la fête de l'enfance du 13 septembre 1863 est annoncée en vingt-deux séquences qui énumèrent des morceaux de musique, des titres de chansons comme *La Pluie et le Beau Temps* ou *Les petits ouvriers*, une *allocution*, une *lecture de l'alphabet*, une *conjugaison des verbes*, etc.

Le plus intéressant à propos des fêtes est la présence d'incitations à leurs préparatifs qui apparaissent comme démarches d'union entre les Conseils officiels du Familistère et les simples habitants. On peut lire : "*Les personnes qui voudront participer aux travaux de décoration pour la fête du travail [...] sont priées de vouloir bien se faire inscrire*, et "*Les conseils du Familistère prient les personnes de bonne volonté de s'adjoindre à eux pour tous les préparatifs de la fête qui doivent se faire en commun en résultat du zèle et de la bonne harmonie de tous*"<sup>16</sup>. Les mots *zèle* et *harmonie* sont à souligner.

On cherche aussi à attribuer des fonctions au plus grand nombre ; il est par exemple demandé aux habitants du Familistère d'allumer les bougies qui leur ont été distribuées, pour faire en sorte que toutes les fenêtres soient éclairées dès le début de la cérémonie<sup>17</sup>. Cette illumination de la façade est une invitation aux regards extérieurs ; Godin veut présenter son Familistère comme un modèle d'habitat idéal et désirable.

---

<sup>14</sup> 7 septembre 1863 et 23 mai 1867

<sup>15</sup> 30 août 1866

<sup>16</sup> 13 mai 1868 et 30 août 1866

<sup>17</sup> 30 août 1866. Les familistériens "*sont priés instamment de placer et allumer [les bougies] aussitôt le coup de cloche qui sera donné à 8h du soir comme signal. [...] En cas de mauvais temps, les bougies devront être rendues pour servir à la fête du travail.*"

Les invitations aux fêtes sont la plupart du temps adressées aux familistériens<sup>18</sup> mais certains temps festifs peuvent être saisis comme des ouvertures conviviales ou attractives vers des non-résidents travaillant dans l'entreprise : *"Il est proposé à la connaissance des ouvriers de l'usine qu'une fête aura lieu demain, dans la cour du Familistère [...]. Les ouvriers de l'usine ont la faculté d'y assister avec leurs familles"*<sup>19</sup>. Ces temps sont des mises en scène, mises en situation d'une population à laquelle on attribue des rôles plus ou moins importants, à qui on demande de se montrer, de paraître pour se donner en exemple. Les familistériens jouent pour les autres, les étrangers, mais ils jouent aussi pour eux-mêmes, avec l'idée omniprésente d'une évaluation et de la récompense des meilleurs d'entre eux. Lors des fêtes du Travail<sup>20</sup> il est demandé par des systèmes de suffrages de répartir des prix entre les travailleurs qui se sont distingués *"dans l'usine et dans le Familistère par leur capacité, la bonne exécution de leur travail, leur zèle et leur conduite"*<sup>21</sup>. Au cours des fêtes de l'enfance, on va jusqu'à prévoir la circulation de tous les cahiers d'écoliers parmi les spectateurs ; les bons et les mauvais élèves se verront ainsi estimés et jugés, ils seront félicités ou sanctionnés lors de cette consultation publique<sup>22</sup>.

### **La réglementation : des conseils aux sanctions**

Il y a des graduations dans cette catégorie de messages. On trouve des énoncés de conseils, qui deviennent formulation d'interdits, puis menaces et annonces de sanctions. Les mots utilisés révèlent plusieurs tonalités ou intonations de langage. Ils peuvent être impersonnels : *"il est contraire aux usages, il est rappelé, il est remis en mémoire, il est vivement recommandé, il est défendu, il est interdit sous quelque prétexte que ce soit"* ; ou peuvent s'adresser plus directement à une partie définie de la population, à la troisième personne : *"ils sont invités à, ils sont priés de veiller, d'observer, de respecter, ils doivent éviter de, ils sont informés qu'ils ne doivent pas, ils sont prévenus que si"*. Toutes ces formules précèdent une succession de comportements bannis, présentés comme négatifs (au sens photographique du terme) ou inverses des principes moraux de bonne conduite. Elles ne disent pas toujours ce qu'il faut faire, mais expliquent surtout ce qu'il ne faut pas faire. Nous sommes devant une volonté très forte de formation d'un regroupement social par la régulation et l'uniformisation de ses conduites. La seconde aile de l'habitat (terminée en 1865) est une ouverture vers une population plus large qu'il faut modeler et pour qui il est nécessaire de démontrer les nuisances du *sale*, du *désordre*, de la *maraude*, de la *médiance*, du *tapage*, de la *violence*, de la *dispute*, de l'*ivresse*, de la *grossièreté*, de l'*obscène* etc. Les rédacteurs des avis ont tous ces termes sous leur plume lorsqu'ils rappellent les interdits comme *"laisser couler de l'eau, étendre son linge sur les galeries, loger un expulsé du Familistère, se déplacer en sabots, sortir de son habitation par la fenêtre"*. Ils se voient obligés de préciser qu'il ne faut pas *"uriner contre les murs, pisser dans le vestibule, vider son vase de nuit par la croisée"*, et à propos des *"cabinets d'aisance"*, ils accusent

---

<sup>18</sup> 12 septembre 1865. *"Les habitants du Familistère sont informés que la distribution des prix est fixée au dimanche 24 septembre 1865"*.

<sup>19</sup> 12 septembre 1863. On trouve aussi une invitation à un *"bal public paré et costumé"* pour le 28 février 1865, lequel bal est interdit à la dernière minute par les autorités municipales. L'avis annonçant son interdiction *"invite les habitants du Familistère à toujours être assez sages pour ne pas donner de motifs à la police de descendre chez eux"*.

<sup>20</sup> Des systèmes d'évaluation sont mis en place. Les archives du FFGG contiennent les manuscrits concernant ces expériences. Odile MARTIN-VACHER et Robert PAGES. *"Expérimentation comparative sur trois démarches d'interestimation psychosociale dans leur application à l'encadrement (Godin, 1872)"*.

<sup>21</sup> 27 mai 1867 et 28 mai 1868

<sup>22</sup> 12 septembre 1863. *"Distribution des cahiers d'écriture et des dictées faites par les élèves qui les porteront à Mr Godin et ensuite à leurs pères et mères qui à leur tour les feront circuler dans l'assemblée"*.

quelques résidents de *"monter sur les sièges au lieu de s'y asseoir"*, de *"se mettre au beau milieu des cabinets pour faire leurs ordures"* ou d'être *"assez sales pour salir les murs avec le bout de leurs doigts"*.

Le contenu du cahier offre une telle collection de mots à propos de tout ce qui entoure le non usage ou le mauvais usage des *"lieux de commodité"*, que l'on peut soupçonner certains familistériens d'être vandales ou tout simplement ignorants. Le plan de l'habitat montre que des *"cabinets d'aisance"* existent à tous les étages, qu'ils peuvent être *"sièges à cuvettes inodores"* pour les femmes, ou *"cuvettes inodores à fleur d'une aire de ciment"* pour les hommes et qu'ils sont tous pourvus d'une arrivée d'eau à volonté<sup>23</sup>. Ces éléments de confort sont rares à l'époque<sup>24</sup> et totalement inconnus de la population rurale qui arrive progressivement vers l'industrie et la ville. L'ignorance des nouveaux arrivants est peut-être explicable par le contexte culturel de ce temps, mais au Familistère on ne la pardonne pas.

Certains avis sont des menaces directes ; ils rappellent les bons usages ou les délits et déclarent les peines encourues. L'intonation des mots va très loin : *"celles qui continueront par paresse à rester dans la malpropreté et dans la vermine"*, *"quelques familles auxquelles les bons conseils ne suffisent pas"*, *"elle est avertie que ce n'est pas au Familistère que"*, *"il pourrait donc arriver qu'il serait bientôt donné congé aux personnes qui"* ; et les messages vont jusqu'à des incitations à la dénonciation, voire des avertissements en cas de non-dénonciation comme : *"si l'on ne fait pas connaître ceux qui sont coupables"*.

Les modes de punition peuvent être les frais de nettoyage à la charge du fautif, ou des amendes au profit de la caisse de secours, qui vont de cinq centimes pour les enfants arrivant en retard à l'école, jusqu'à cinq francs pour avoir porté *"un pot de chambre au carré des fontaines"*. Certains fautifs se voient attribuer une interdiction temporaire ou définitive de fréquentation de la buvette, d'autres sont exclus de l'habitat et ne pourront plus y séjourner, quelques-uns perdent aussi leur emploi. Le plus sévèrement jugé est un enfant, puisque le verdict du Conseil du Familistère entraîne son exclusion de l'habitat, celui de sa mère et le licenciement de celle-ci : *"Un acte de coupable méchanceté a été commis par le jeune Paul Louis. Sa mère n'a pas satisfait à sa punition de retenue et de mise au pain sec. Le jeune Paul Louis ne peut plus être reçu aux écoles du Familistère. Le jeune Paul Louis ne peut plus davantage rester parmi les enfants du Familistère qui n'ont pas à supporter sa brutalité et sa méchanceté. Il doit quitter promptement le Familistère. Mme Louis cesse aussi ses fonctions au Bambinat. Il faut savoir être juste envers les enfants pour faire leur éducation"*<sup>25</sup>.

Les punis voient leurs noms affichés au "tableau des amendes" et on se demande comment ils sont à même de croiser leurs voisins sereinement.

### **Les avis signés par Godin**

Le cadre social et l'habitat sont pour Godin les éléments fondamentaux de la constitution des mentalités. Il voit le Familistère comme le point de départ de toutes les influences positives. C'est ce qu'il dit dans *Solutions Sociales* : *"Cette influence est de tous les instants ; elle modifie peu à peu les mauvaises habitudes apportées du dehors, et ne tarde pas, dans tous les cas, à transformer profondément les habitudes [...] de*

---

<sup>23</sup> Jean-Baptiste André GODIN. *Solutions Sociales*. La Digitale, Quimperlé, 1979 (1871). p. 293

<sup>24</sup> Roger-Henri GUERRAND. *Les lieux. Histoire des commodités*. Paris, La Découverte, 1985

<sup>25</sup> 1er juillet 1867

*l'individu et de sa famille*"<sup>26</sup>. Mais si dans son texte il parle d'une influence presque mécanique d'une structure de l'habitat sur la mentalité de ses occupants, les avis qu'il signe (entre décembre et octobre 1865) montrent qu'il ne se contente pas de cet effet automatique.

Ses textes sont d'abord pédagogiques. Lorsque Godin indique la fonction d'un objet, il ne se contente pas d'en donner un "mode d'emploi", mais il explique les raisons de ce mode d'emploi et les justifie. Pour présenter le bon usage de la *"trappe à balayures"*<sup>27</sup> par exemple, il distingue le sec de l'humide ; et dans l'humide il sépare ce qui est susceptible de sentir mauvais (qu'il faudra apporter au fumier afin de fertiliser la terre), de ce qui ne sent rien (qui pourra servir de nourriture aux bestiaux), et qui par conséquent aidera à la production du lait que l'on donnera aux enfants. Tout a une fonction utile, l'ordure devient élément de production, elle entre dans un nouveau cycle, la boucle est bouclée. Godin dessine en quelques mots tout un processus de récupération digne des argumentations écologistes futures et nous rappelle ainsi d'autres modes de réutilisation qu'il a mis en place; on se souvient qu'à la nourricerie, les matelas des enfants sont fabriqués avec du son<sup>28</sup>, lequel son servira par la suite à l'alimentation des animaux de la basse-cour ; et qu'au lavoir, l'eau utilisée est celle qui a été réchauffée dans les ateliers de l'usine lors du traitement des pièces de fonte.

D'autres avis signés sont des leçons de morale ou de savoir vivre. Leurs énoncés ressemblent à des proverbes, sentences ou dictons. On trouve *"le respect des convenances est la première règle que les ouvriers doivent observer"*, *"il ne doit être proféré aucune injure ni aucune parole grossière"*, *"le Familistère est fait pour appeler les familles des ouvriers à s'entraider les unes les autres"*, *"ceux qui se complaisent dans la pratique du mal ne doivent pas être admis à donner en spectacle leur mauvais exemple"*, *"que Dieu ait pitié des méchants et leur pardonne le mal qu'ils font"*, *"Dieu réservera ses bénédictions pour les dames qui font leur gloire de bien soigner leur maison, leur linge, leur mari et leurs enfants, et le Familistère les honorera"*. Et lorsque Godin évoque des comportements modèles, c'est toujours en les opposant aux comportements condamnables qu'il faudra punir. On apprend ainsi que certaines *"mères ont la paresse de ne pas mettre de boutons aux habits de leurs enfants ; [qu'] elles préfèrent coudre tous les matins leurs vêtements après eux ou les lier avec des cordes ou des ficelles, de sorte que les pauvres petits font leurs ordures dans leurs pantalons par impossibilité de se déboutonner"*.

La chronologie de ces notes signées marque une évolution. Elles commencent par proposer aux familistériens une organisation conviviale de loisir (puisqu'il est question de la création d'un groupe de musique vocale) et deviennent progressivement des incitations à des comportements-types, incitations construites sur des dualités : l'indigne et l'honorable, la violation et le respect, la dispute et la paix, l'injure et l'entraide, la négligence et le soin, le désordre et l'ordre, etc. Elles nous rappellent les préceptes de morale imprimés au verso des couvertures des cahiers d'écolier du Familistère, parlant du bien et du mal, de la propreté et de la malpropreté, des bonnes actions et des mauvaises actions.

Godin voulait voir dans le Familistère un centre d'éducation et de formation à des normes collectives, un outil de construction d'une homogénéité de groupe, mais le processus n'est sans doute pas aussi rapide qu'il l'espérait.

---

<sup>26</sup> *Solutions Sociales*. Op. Cit. p. 359

<sup>27</sup> Canalisation verticale pour l'évacuation des ordures sèches.

<sup>28</sup> *"Le matelas est formé de 30 à 40 litres de gros son bien bluté, et recouvert d'un petit drap. [...] Au lever de l'enfant, le son humide se trouve aggloméré en motte, qu'on enlève facilement avec la main ou avec une petite raquette en fil de fer"*. *La Richesse au service du peuple*. Op. Cit. p. 97

## Une "caserne sociale" ou "le plus beau des palais" ?

Devant la réglementation rigoureuse qui se met en place, on ne peut s'empêcher de penser à la critique sévère publiée dans *L'illustration* qui disait "Palais social ! L'expression "Caserne sociale" me semblerait plus exacte. [...] regardez ces grands balcons qui courent tout le long de l'édifice ; ils permettent à l'indiscret, de jeter à travers la vitre, un rapide regard dans l'appartement du voisin"<sup>29</sup>, ou aux mots de Jules Moureau qui reprochait à Godin d'avoir trop organisé, et par là mis sous "tutelle" tout familistérien : "c'est là une véritable manne qui lui tombe des cieux ! Et il y a dans l'établissement un Dieu qui pense pour lui. Un pas de plus et il sentirait s'appesantir sur sa tête la calotte de plomb du communisme..."<sup>30</sup>

Ces mots sont très loin de la description apologétique du Familistère par Gallus qui le qualifie du "plus beau des palais"<sup>31</sup> et de ce qu'en dit Edouard de Pompery dans *La Philosophie Positive* : "Loin de nuire à la liberté individuelle, une semblable disposition architectonique ne peut que lui être favorable ; [...] Au palais social, le théâtre est comme le temple de la raison, de la morale, de la vertu, en même temps que des plaisirs les plus vifs et les plus élevés"<sup>32</sup>.

Les uns présentent le Familistère comme un espace de socialisation modèle où l'individu évolue librement et dans le plaisir, les autres le désignent comme le système du "tas de brique"<sup>33</sup> aliénant et oppressant. La problématique est ici et cet habitat est peut-être à la fois "caserne" et "palais".

Godin aurait aimé trouver une confirmation immédiate de ses hypothèses quant à l'influence de l'habitat et de son organisation sur la population ; la réalité se présente autrement. Il s'est donné un rôle de formateur, de créateur, de constructeur d'une nouvelle société, mais tout est à faire, et il mesure peut-être mal les effets de ses démarches.

Lorsqu'il incite à des rassemblements de population dans des groupes de loisirs, il veut entraîner progressivement tous les résidents à des unités précises d'appartenance ; il ne veut pas que le seul point commun de cette population soit le fait de travailler dans la même industrie, il cherche à rassembler, à rattacher à des pôles différents et s'étonne de ne pas voir plus de groupes nouveaux s'auto-organiser. Et pour accélérer l'éducation d'une population, pour arriver à une progression régulatrice, il commence par des conseils, il continue par des menaces, et ne peut s'empêcher de terminer par des punitions et des exclusions de l'habitat. Jugeant que certains ne pourront s'intégrer, ni suivre sa voie, il est comme tenu d'être de plus en plus strict et précis dans ces décisions.

Il serait facile d'argumenter contre lui et de le présenter comme sévère et inconciliant. Nous n'avons pas l'intention de nous prêter à ce jeu, mais Godin est une sorte de contradiction. Il est autorité charismatique à la recherche d'une organisation démocratique et autogestionnaire. Il met en application les théories sociétaires de Fourier que Charles Pellarin présente comme ouvrant "à la science sociale une voie nouvelle, la même qui a

---

<sup>29</sup> *L'illustration*. 21 novembre 1896

<sup>30</sup> Jules MOUREAU. *Le salaire et des Associations coopératives. Description du Familistère de Guise*. Paris, Guillaumin, 1866. p. 153

<sup>31</sup> GALLUS. Op. Cit.

<sup>32</sup> Edouard de POMPERY. "Un cas de socialisme pratique". *La philosophie Positive*. Septembre-Octobre 1875.

<sup>33</sup> Terme péjoratif utilisé par les non familistériens.



si bien réussi aux sciences physiques, la voie expérimentale"<sup>34</sup>, mais il veut préserver ce qu'il a mis en place, il veut que son expérience réussisse ; il fait tout pour hâter ses résultats, apporter des preuves, démontrer, confirmer ses prévisions et ne peut rien laisser passer.

## Bibliographie

- Fonds Fourier-Godin-Prudhommeaux. Archives déposées au Conservatoire national des Arts et Métiers à Paris.
- Annick BRAUMAN et Michel LOUIS. *Jean-Baptiste André Godin, 1817-1888, Le Familistère de Guise ou les équivalents de la richesse*. Archives d'Architecture Moderne, Bruxelles, 1980.
- Emile CACHEUX. *Etat des habitations ouvrières à la fin du XIXe siècle*. Paris, Baudry et Cie, 1891
- Emile CACHEUX. *Habitations ouvrières. Etudes avec plans*. Paris Laval, 1882.
- Alain CORBIN. *Le miasme et la jonquille*. Paris, Aubier, 1982.
- Guy DELABRE et Jean-Marie GAUTHIER. *Godin et le Familistère de Guise*. Centre de Documentation de la Thiérache, Vervins, 1983.
- Henri DESROCHE. *La société festive*. Paris, Le Seuil, 1975.
- Georges DUVEAU. *La vie ouvrière en France sous le Second Empire*. Paris, Gallimard, 1946. - GALLUS (Arthur de BONNARD, dit). "Monsieur Vautour et Gallus. Entretiens sur la Familistère". *Almanach de la Coopération pour 1867*. Paris, Abel Davaud, 1867.
- GALLUS (Arthur de BONNARD, dit). *La Mar-mite libératrice*. Paris, Balland, 1978. (1865)
- Jean-Baptiste André GODIN. *La Richesse au service du Peuple*. Guy Durier, Paris, 1979. (1874) - Jean-Baptiste André GODIN. *Solutions Sociales*. Quimper, La Digitale, 1979. (1871)
- Roger-Henri GUERRAND. *Les lieux. Histoire des commodités*. Paris, La Découverte, 1985.
- Odile MARTIN-VACHER et Robert PAGES. "Expérimentation comparative sur trois démarches d'interestimation psychosociale dans leur application à l'encadrement (Godin, 1872)". *Studies in the history of psychology and the social sciences 5*. Leiden, Psychologisch Instituut van de Rijksuniversiteit, 1988.
- Marie MORET. *Documents pour une Biographie complète de J.-B. André Godin*. Guise, Familistère de Guise, 1897-1910. (3 vol)
- Jules MOUREAU. *Le Salaire et des Associations coopératives. Description du Familistère de Guise*. Paris, Guillaumin, 1866.
- Robert PAGES. "La Psychométrie et son contexte de Fourier à godin". Actes du 12ème congrès d'histoire des Sciences. Paris, Blanchard, 1971.
- Charles PELLARIN. *Charles Fourier, sa vie et sa théorie*. Paris, Librairie de l'Ecole Sociétaire, 1843.
- Jean-Luc PINOL. *Le monde des villes au XIXe siècle*. Paris, Hachette, 1991.
- Edouard de POMPERY. "Un cas de socialisme pratique". *La Philosophie Positive*. Septembre-Octobre 1875.
- René RABAUX. *Un socialisme d'entreprise, Godin et le Familistère de Guise*. Multigraphié, 1978.
- Edouard RAOUX. *Le Familistère de Guise ou le Palais Social*. Lausanne, Lib. Blanc, Imer et Lebert, 1872.
  - o Edouard RAOUX. *Le Nouveau Monde ou le Familistère de Guise*. Lausanne, F. Payot, 1884.
- Odile VACHER. *L'expérimentalisme psycho-social et les tentatives expérimentales du fouriériste Jean-Baptiste André Godin*. Paris VII, 1992 (Doctorat d'Etat).
- Emile ZOLA. *Travail*. Lagrasse, Verdier, 1979. (1901)

---

<sup>34</sup> Charles PELLARIN. *Charles Fourier, sa vie et sa théorie*. Paris, Librairie de l'Ecole Sociétaire, 1843



Le Familistère vu du lavoir : l'aile du Familistère que l'on voit ici a été reconstruite après la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

## AVIS DIVERS. DU 1<sup>er</sup> JUIN 1862 AU 11 JUILLET 1868 INCLUS»

Document inédit, le cahier manuscrit intitulé *Avis divers* dont nous donnons ici la transcription appartient au Fonds-Fourier-Godin-Prudhommeaux (FFGP), fonds d'archives qui reste une mine très riche d'informations sur l'usine Godin à Guise et sur le vécu dans l'habitat collectif dénommé *Familistère*. Confié à Robert Pagès<sup>35</sup> par les descendants de Jules Prudhommeaux<sup>36</sup>, cet ensemble de documents a été déposé au *Conservatoire National des Arts et Métiers* et a ainsi rejoint les manuscrits que Marie Moret, petite cousine et seconde épouse de Jean-Baptiste André Godin, avait légué au CNAM au début du siècle<sup>37</sup>.

Les soixante-quatorze pages de ce cahier ou registre des *avis divers* contiennent, sous plusieurs écritures, les informations affichées au *Familistère* de Guise pendant six ans. La chronologie et la numérotation de ces textes ne sont pas totalement exactes ; des erreurs de quelques jours sont quelquefois présentes, tout comme des erreurs de chiffres (on passe du n° 212 au n° 313, du 342 au 433 etc.). On peut penser que ces avis étaient numérotés et archivés en même temps que leur publication sur panneau, et l'on peut supposer que leurs contenus ont été conservés dans leur totalité pour cette période.

Le moyen d'information ou le mode de communication révélé par ce document est tout à fait officiel et a une grande importance pour Godin qui en parle dans *Solutions Sociales*, en utilisant le mot *affichage*. Il l'évoque dans un paragraphe intitulé *Police ou ordre intérieur* : «Lorsqu'un fait nuisible à l'ordre intérieur [...] est commis par un des sociétaires, le fait [...] est signalé par voie de simple affichage, sans mentionner personne. Quand il y a récidive, ou que le fait a quelque gravité, l'affichage contient, outre le nom du sociétaire, une amende de 5 centimes à 5 francs au profit de la caisse mutuelle. La durée de l'affichage est momentanée, et proportionnée au fait qui a motivé la peine»<sup>38</sup>

Notre transcription du manuscrit se veut fidèle à sa source. Nous avons conservé les noms propres cités ; nous avons respecté la numérotation des textes et les modes d'abréviation utilisés dans le manuscrit (il faudra lire décembre devant le signe X<sup>bre</sup> ou septembre devant 7<sup>bre</sup>). Les courts passages sautés, indiqués par des points de suspension entre crochets, ne nous privent d'aucune information. Nous avons cru bon rectifier l'omission de quelques signes paraissant oubliés, ces ajouts sont entre crochets.

Considérant ce texte comme l'un des documents susceptibles de préciser et d'affiner une observation interne d'un «*modèle dérivé*»<sup>39</sup> du fouriérisme, nous avons voulu en l'établissant donner un outil de lecture nouveau d'une période de vie dans un cadre social spécifique.

**Odile Vacher**

---

<sup>35</sup> Robert Pagès, directeur de recherche au CNRS a été l'un des fondateurs du premier laboratoire de recherche expérimentale en psychologie sociale en France. Je suis sa collaboratrice pour la gestion scientifique de ce fonds d'archives.

<sup>36</sup> Jules Prudhommeaux, auteur de plusieurs textes sur des courants socialistes expérimentaux (dont *Icarie et son fondateur Etienne Cabet*. Edouard Cornely, Paris, 1907) était attaché au Familistère par des liens de parenté.

<sup>37</sup> Marie Moret parle de ce legs dans une annexe de la biographie qu'elle consacre à Godin. *Documents pour une Biographie complète de J.-B. André Godin*. Guise, Familistère de Guise, 1897-1910 (3 Vol). «[...] ces précieux originaux, devenus partie intégrante de la richesse nationale, jouiront désormais, en ce qui concerne leur conservation et leur durée, de la situation privilégiée qui est faite aux collections dont le Conservatoire a assumé la garde.» (t.3, p. 553)

<sup>38</sup> *Solutions Sociales*. La Digitale, Quimperlé, 1979 (1871). Réédition présentée et annotée par Jean-François Rey et Jean-Luc Pinol (p. 399-400)

<sup>39</sup> Nous empruntons cette formule à Henri Desroche. *La société festive*. Paris, Le Seuil, 1975.

## Avis Divers

1. Les habitants du Familistère sont prévenus qu'ils peuvent assurer contre l'incendie leurs meubles et effets et ce, moyennant deux francs par mille francs de valeur. Ces deux francs couvrent le risque personnel, le secours des voisins, le secours du propriétaire et les frais de police.

La valeur à assurer devra être déclarée au bureau de l'Economat d'ici le 15 courant au soir ; s'il y a lieu de vérification, elle sera faite par l'Economat.

Les bijoux et monnaies sont exceptés de l'assurance. L'assurance est faite pour un an.

Tout locataire qui ne voudra pas profiter de ce moyen de sécurité devra en faire la déclaration écrite.

Tableau des sommes à payer pour s'assurer pendant un an :  
0,20 centimes pour 100 frs de mobilier assuré etc.

0,40	200
0,60	300
0,80	400
1,00	500
1,20	700
1,60	800
1,80	900
2,00	1000

Au dessus de 1000 francs il faut ajouter 20 f par chaque centaine de francs commencée.

Familistère - Juin 1862

### 2- Avis général - Familistère - 11 septembre 1862

A partir du 1<sup>er</sup> octobre les frais de location mensuelle du Familistère seront perçus comme suit :

#### Loyers simples

90 centimes le mètre carré au rez de chaussée

92 au 1<sup>er</sup> étage

28 au 2<sup>e</sup> étage

25 au 3<sup>e</sup> étage

10 dans les caves et garnis

#### Loyers garnis

Logement n° 26 18 f

n° 55, 69, 75, 109, 115 : 10 f

n° 85, 108 : 9,50 f

[...]

Les dortoirs 6 f

L'assurance de 75000 francs contractée au profit des locataires, pour risques simples, pour le recours des voisins et des propriétaires, se trouve répartie proportionnellement aux montants des Loyers, elle sera acquittée avec le loyer de la seconde quinzaine d'octobre. La proportion est que 4 francs assurés pour 1 franc de loyer.

L'assurance est de 20 centimes par 100 francs assurés par an. Chaque centaine de F<sup>s</sup> commencée est complétée en entier.

Les habitants qui ne trouveront pas cette proportion suffisante pour garantir leurs intérêts devront réclamer auprès de l'Economat avant le 30 septembre courant.

### 3- Avis - Familistère - Novembre 1862

Les habitants du Familistère sont prévenus que toutes les personnes qui voudront, à partir de ce jour être admises ou être conservées dans l'un des services qui y sont en activité, devront s'approvisionner de tous les objets de consommation qui s'y vendent, à moins qu'elle[s] ne fasse[nt] valoir des motifs légitimes qui puissent permettre de les en dispenser.

Les marchandises y étant de première qualité, y sont aussi à un prix au moins aussi bas qu'ailleurs, il est donc juste que ceux qui gagnent leur vie au Familistère soient appelés à comprendre qu'ils doivent soutenir l'intérêt qui les fait vivre.

Les personnes qui dans ces conditions, désirent participer à l'un des services peuvent remettre leur nom à la boîte de M<sup>r</sup> Godin en signalant leur intention.

### 4- Avis - Familistère - 4 juin 1863

La bière mise en consommation étant de première qualité double de garde, les prix de vente en sont fixés à partir du dimanche 7 juin 1863

à 20 <sup>c</sup>/<sub>m</sub> le litre ou Cannelle

à 10 <sup>c</sup>/<sub>m</sub> la Grande Chope

### 5- Avis - Familistère - Mars 1863

Les pères et mères sont priés de veiller à ce que leurs enfants se rendent avec plus d'exactitude à l'asile. L'entrée ne doit pas avoir lieu plus tard que 10 heures du matin et 3 heures du soir. L'intérêt des enfants le réclame. Les habitants sont aussi priés de nettoyer leurs caves et leurs légumes, la saison le réclame pour la salubrité du Familistère.

### 6- Avis important - Familistère - 17 avril 1863

Tous les habitants du Familistère occupés à l'usine soit à titre d'employés ou d'ouvriers et âgés de plus de 20 ans sont invités à prendre part à l'élection des chefs du corps des pompiers.

Les bulletins de vote seront délivrés à l'Economat sur la demande qu'ils sont invités à en faire.

Les bulletins seront reçus dimanche à 8 h 1/2 du matin dans la salle du restaurant et le dépouillement aura lieu immédiatement.

Il suffira d'écrire à la suite de la désignation de chaque grade la personne que l'on désire pour le remplir. Peuvent être élues toutes les personnes âgées de plus de 20 ans et occupées à l'usine.

### 7- Aux pères et mères de famille. Familistère- 8 avril 1863

Les pères et mères de famille ont été priés d'obliger leurs enfants à se rendre à l'asile de 9 h 1/2 à 10 h au plus tard et de 2 h 1/2 à 3 heures. Quoique cela soit dans leur intérêt, les pères et mères de famille ne s'y conforment pas, ne tenant encore aucun compte des soins que l'on prend de l'éducation de leurs enfants.

A partir de ce jour, les pères et mères sont prévenus que l'absence de leurs enfants aux heures indiquées ci-dessus, les rendra passibles d'une amende de cinq centimes s'ils ne justifient pas de motifs légitimes.

### 8- Avis - Familistère - 18 avril 1863

Les pères et mères sont invités à recommander à leurs enfants de ne rien abîmer dans les jardins ils devront les

habituer à tout respecter dans une promenade qui doit profiter à tout le monde.

Les dégâts commis seront payés par ceux qui les auront faits. Pour ce motif les enfants Gordien ont à payer 25<sup>c</sup> pour avoir ravagé un arbuste.

#### 9- Avis - 24 avril 1863

Les habitants du Familistère sont prévenus que rien ne doit être jeté au dehors par les fenêtres, et que l'on ne doit déposer aucune matière encombrante ni sale autour ni dans le voisinage de l'habitation.

L'on est en conséquence prié de ne rien porter à la rivière. Toutes les ordures doivent être mises au fumier, derrière les annexes.

#### 10- Avis - Familistère - 25 avril 1863

Les habitants du Familistère de 20 ans et au dessus sont invités à se rendre sans faute demain dimanche à 8 heures 1/2 du matin pour procéder à l'organisation définitive du Corps des Pompiers (Salle du Restaurant). Un roulement de tambour rappellera cette convocation aux habitants à l'heure ci-dessus fixée.

Il est recommandé de faire tous acte de présence.

#### 11- Avis - Familistère - 4 juin 1863

Les habitants du Familistère sont prévenus que la prime d'assurance contre l'incendie sera ajoutée au loyer du mois courant.

Cette prime est comme précédemment fixée à deux francs par 1000 francs assurés.

A défaut de déclaration par les habitants au Bureau de l'Economat avant le 15 juin du risque qu'ils désirent couvrir la répartition sera :

de 4 francs assurés pour	1 f de loyer
de 40	10 f
de 400	400 f

#### 12- Avis général - Familistère - 26 juin 1863

A partir du dimanche 28 juin les prix des Consommations au Restaurant sera fixé comme suit

	Payables en cachets en argent	
Portion de pain	10 c	10 c
Soupe 1/2 litre	12 c	15 c
Légumes ou salades	17 c	20 c
Bouillie	22 c	25 c
Ragoût	27 c	30 c
Dessert	05 c	05 c

Les consommateurs qui voudront profiter de la différence de prix établie pour les paiements en Cachets sont invités à s'en procurer comme précédemment à la Caisse de l'Usine.

#### 13- Avis - Familistère - 26 juin 1863

A partir du 28 juin la chope de bière sera vendue à la buvette 08<sup>cm</sup> payables en bons de consommation

10<sup>cm</sup> payables en argent

La chope de cidre sera également vendue 8<sup>cm</sup> payables en bon de Consommation et 10<sup>cm</sup> en argent.

#### 14- Avis général - Familistère - 20 juillet 1863

Les habitants du Familistère âgés de plus de 21 ans sont invités à procéder à l'élection des Chefs d'un Corps dont les qualités sont désignées ci-dessous.

Les fonctions seront déterminées dans les réunions qui auront lieu après leur élection ; toutefois le but principal de ce Corps sera d'agir aux mesures d'ordre à prendre pour tout ce qui concerne la salubrité et la propreté de l'habitation, pour les choses qui peuvent contribuer aux satisfactions et aux agréments extérieurs de tous les habitants, tant dans la propriété qu'à l'intérieur des bâtiments, enfin à toutes les mesures de prévoyance utile. La corporation des pompiers veillera à la sûreté de tous, la corporation des musiciens contribuera aux plaisirs de la population, la corporation nouvelle dont le nom est à chercher, contribuera au bien-être de tous. Les chefs à élire sont :

- un officier dirigeant
- un officier Lieutenant
- un officier sous-lieutenant
- 4 Chefs d'escouade.

Les bulletins de vote seront délivrés à l'Economat à partir du jour, le scrutin sera ouvert jeudi prochain de 6 à 8<sup>h</sup> du soir dans la salle de Musique et le dépouillement aura lieu sitôt après la fermeture.

Je prie très instamment chacun de songer aux plus capables de remplir ces fonctions, et surtout aux hommes actifs et soigneux afin que chacun ait à sentir les bons effets des mesures que la Corporation sera en état de prendre et d'accomplir.

#### 15- Avis - Familistère - 21 juillet 1863

Le corps des sapeurs pompiers est convoqué pour ce soir à 7 heures et demi dans la salle de Musique.

#### 16- Avis - Familistère - 8 août 1863

Prix provisoire des bains au Familistère

Pour les malades	gratuit
Pour les personnes en bonne santé habitant le Familistère	50
Pour les personnes en bonne santé habitant en dehors	75

#### 17- Avis général - Familistère - 7 7bre 1863

Les habitants du Familistère sont tous invités à assister à la conférence qui aura lieu dans la cour du Familistère mardi 8 septembre à 8 heures du soir.

Cette conférence a pour objet la fête qui sera donnée le dimanche 13, pour l'éducation des Enfants.

Programme de la fête de la distribution des prix au familistère le dimanche 13 sept<sup>bre</sup> 63

A 2 heures précises les pères et mères sont invités à présenter les petits enfants à l'asile d'où M<sup>me</sup> Vandois et M<sup>me</sup> Louis les conduiront dans la cour d'honneur du Familistère pour prendre place sur leurs bancs.

Les élèves de l'Ecole se rendront à la même heure à la salle de leur classe d'où M<sup>r</sup> Marchand les conduira à leurs pupitres.

Tout le monde est invité à garder le silence pendant les exercices.

La fête se composera

1° Un morceau de Musique

2° Asile, lecture de l'Alphabet au Cercle

3° Ecole, lecture 4° et 5° division

4° Asile, Epellation au Cercle

5° Ecole, Lecture 3° division

6° Asile, Epellation des tableaux aux gradins

7° Ecole, Lecture <sup>1<sup>ère</sup></sup> et <sup>2<sup>ème</sup></sup> division

8° Ecole, Conjugaison des Verbes

9° Asile, La Pluie et le Beau Temps (Chant)

10° Distribution des cahiers d'écriture et des dictées faites par les élèves qui les porteront à Mr Godin et ensuite à leurs pères et mères qui, à leur tour, les feront circuler dans l'Assemblée.

11° Un morceau de Musique

12° Asile, Numération, additions, soustractions aux Bouliers

13° Ecole, Arithmétique pour toutes les divisions

14° Ecole, Récitation de Fables

15° Asile, Les petits ouvriers (Chant)

16° Morceau de Musique et distribution des cahiers d'arithmétique de la même manière que pour les cahiers d'orthographe

17° Allocution

18° Morceau de Musique

19° Distribution des prix pour l'Ecole

20° Morceau de Musique

21° Distribution des récompenses pour l'Asile

22° Musique de Clôture

Familistère - 12 septembre 1863

**19- Avis général - Usine - 12 septembre 1863**

Il est proposé à la connaissance des ouvriers de l'usine qu'une fête aura lieu demain, dans la cour d'honneur du familistère à l'occasion de la distribution des prix aux enfants de l'Ecole et de l'Asile.

Les ouvriers de l'usine ont la faculté d'y assister avec leurs familles.

**20- Avis - Familistère - 18 <sup>7<sup>bre</sup></sup> 1863**

Les habitants du Familistère sont informés que le balayage des cheminées sera fait aujourd'hui et demain. Ils sont donc invités à fermer les trappes des conduits pour que la suie n'entre pas dans les appartements.

**21- Avis général - Familistère - 4 <sup>7<sup>bre</sup></sup> 1863**

Les habitants du Familistère sont prévenus qu'à partir du 5 <sup>7<sup>bre</sup></sup> les magasins du Familistère vendront le pain au dessous de la taxe de la ville.

Soit :

5 ¢ au pain de 4 kilog

2 ¢ au pain de 2 kilog

**22- Avis - Familistère - 6 <sup>9<sup>bre</sup></sup> 63**

Les habitants du Familistère sont informés qu'à partir de demain 7 <sup>9<sup>bre</sup></sup> ils pourront se procurer au guichet du

Restaurant de la viande de boeuf de 1<sup>ère</sup> qualité au prix de 1 franc 30 ¢ le kilog et 65 ¢ le 1/2 kilog.

**23- Avis Général - Familistère - 14 <sup>9<sup>bre</sup></sup> 1863**

Les habitants du Familistère qui désireraient faire un approvisionnement de charbon sont prévenus qu'il pourra leur en être livré dimanche prochain, au prix de 33 francs les 1000 kilog. Il n'en sera pas, à ces conditions livré moins de 500 kilog. Les demandes seront reçues au bureau de l'Economat jusqu'au samedi soir. Il sera également donné 100 kilog de charbon pour 3 francs 50 centimes.

**24- Familistère - 25 <sup>9<sup>bre</sup></sup> 1863**

Nous devons à Mme Jn Bte Vandois les douloureux et derniers devoirs dus à une femme qui s'est montrée si dévouée à l'enfance.

J'invite en conséquence la population à accompagner ses restes terrestres jusqu'au cimetière comme je le ferai moi-même en témoignage du souvenir éternel que je conserverai d'elle.

**25- Avis - Familistère - 26 <sup>9<sup>bre</sup></sup> 63**

Il est rappelé aux Dames du Familistère qu'elles ne doivent pas rincer leur linge aux fontaines, ni y jeter d'eaux sales, ni légumes ou autres matières qui pourraient boucher les conduits.

Celles qui contreviendraient au présent avis seraient mises à l'amende.

**26- Avis - Familistère - 29 <sup>9<sup>bre</sup></sup> 1863**

Messieurs les abonnés du Casino sont informés qu'ils ne doivent pas uriner le long des bâtiments du Familistère ainsi que cela a lieu assez fréquemment.

**27- Avis général - Familistère - 9 janvier 64**

Les habitants du familistère sont informés qu'à partir de demain 10 janvier le médecin attaché à l'établissement passera à l'Economat tous les matins vers 8 heures pour y prendre la liste des personnes malades à visiter.

En conséquence, les habitants qui auront besoin de le consulter sont invités à faire leur déclaration au bureau de l'Economat avant l'heure indiquée ci-dessus.

**28- Avis - Familistère - 10 janvier 64**

A partir de cejour le magasin des combustibles sera fermé à 10 h  $\frac{1}{2}$  précises. La distribution commencera comme par le passé à 8 h  $\frac{1}{2}$  et sera terminée à 10 h. De 10 h à 10 h  $\frac{1}{2}$  le charbon sera porté à domicile aux habitants qui ont l'habitude de le faire monter chez eux. Il est expressément défendu de prendre une corbeille ou une brouette pour porter le charbon de bois.

**29- Avis - Familistère - 15 mars 1864**

Les ouvriers qui désireront habiter le familistère sont informés qu'à l'avenir les logements vacants seront affichés à l'usine dans la boîte qui se trouve près du petit atelier d'ajustage.

**30- Avis - Familistère - 22 mars 64**

Les habitants du familistère qui demeurent au rez-de-chaussée sont informés qu'ils ne doivent pas passer par leurs fenêtres pour sortir de leur habitation. Ceux qui à l'avenir continueraient à le faire seraient mis à l'amende.

**31- Avis - Familistère - 22 mars 64**

Les habitants du familistère sont informés qu'ils trouveront au magasin d'épicerie les semences de poireaux, scaroles, et laitues dont ils pourront avoir besoin, ainsi que des pois, fèves et haricots pour la plantation.

Ces grains qui ont été récoltés dans les Jardins du Familistère sont de 1<sup>ère</sup> qualité et pourront être achetés en toute confiance.

**32- Avis - Familistère - 22 mars 64**

Il est expressément recommandé de vider le bassin chaque fois qu'on y apporte des eaux sales.

**33- Avis - Familistère - 22 mars 64**

Il est expressément recommandé d'enlever les ordures chaque fois que l'on vient fendre du bois.

**34- Avis - Familistère - 11 juillet 64**

Messieurs les habitants du familistère qui ne font pas partie des Corps de Pompiers et de Musique sont convoqués pour demain soir à 7 h ½, à l'effet de procéder à l'élection des membres du Conseil dirigeant la Corporation des Escouadiers composées de :

Un Officier dirigeant

Un Lieutenant

Un Sous Lieutenant

4 Chefs d'Escouade

**35- Avis - Familistère - 14 juillet 64**

Les habitants du Familistère sont informés qu'à partir de ce jour, l'Eau de Vie ordinaire mise en vente dans le magasin d'épicerie et dans la Buvette étant une Eau de vie pressée, de grains et par conséquent beaucoup supérieure à celle vendue jusqu'à lors, le prix en restera fixé, comme par le passé à 1 franc 15<sup>cs</sup> le litre.

L'Eau de vie Montpellièrre supérieure restera aussi fixée à 1<sup>f</sup> 40 le litre, quoiqu'étant plus forte et de meilleure qualité que précédemment.

**36- Avis - Familistère - 22 sept 64**

Ce soir à 8 h ½ conférence dans la salle de Musique. Mr Godin expliquera ce qu'il s'agit de faire au sujet de la crèche. Les dames sont surtout priées d'y assister.

**37- Du 11 Sept 64. Programme de la Distribution des prix (voir à la page dix du présent)**

**38- Avis - Familistère - 10 octb 64** Les habitants qui désireraient prendre leur lait au Familistère sont priés d'en faire la déclaration au bureau de l'Economat. Le lait sera porté à domicile à 7 h du matin et à 7 h du soir.

Il sera vendu :

20 c le litre

10 c le ½ litre

05 c le ¼ de litre

**39- Avis - Familistère - 31 octb 64**

Les dames du Familistère sont priées d'assister à la conférence qui aura lieu demain mardi à 8 h ½ du soir dans les salles de la Crèche.

**40- Avis - Familistère - 31 octb 64**

Messieurs les Sociétaires du Casino qui ne se sont pas présentés à la réunion d'hier sont informés que les membres présents à la dite réunion ont décidé que ceux qui n'auraient pas d'ici 8 jours fait leur déclaration au bureau de l'Economat de se retirer de la société, seront considérés comme acceptant les anciennes conditions et devant continuer leur abonnement.

**41- Avis - Familistère - 2 novb 64**

Les habitants du Familistère sont informés que le balayage des cheminées sera fait aujourd'hui et demain. Ils sont donc invités à fermer les trappes des conduits pour que la suie n'entre pas dans les appartements.

**42- Avis - Familistère - 21 Déc 64**

Mme Froment est mise à l'amende de 2 frs pour avoir conservé dans son linge du linge qui ne lui appartenait pas et avoir trouvé mauvais qu'on lui en fasse la réclamation.

**43- L'enquête au sujet du linge perdu** il y a 2 mois par M<sup>me</sup> Olivier Bouret établit que ce linge a été retrouvé par M<sup>me</sup> Vieville, cette dame n'ayant pu savoir à qui il appartenait l'a donné à M<sup>me</sup> Duchemin et M<sup>me</sup> Olivier l'a retrouvé par ce fait dans du linge pendu sur les étendoirs. Personne n'a compris ce qui était à faire en cette occasion. On savait bien que ce linge appartenait à quelqu'un. C'était à l'Economat qu'il fallait le remettre, où on aurait pu le réclamer.

**Avis - Familistère - 22 Déc**

Les personnes qui trouveront à l'avenir quelque chose d'égaré dans le Familistère doivent le remettre à l'Economat où chacun doit s'adresser quand il a perdu. L'on évitera ainsi de fausses interprétations.

Signé Godin.

**44- Avis - Familistère - 24 Déc 64**

Il a été trouvé : Une clef en fonte, Un cache-nez enfant, Un mouchoir. Les personnes qui auraient perdu ces objets peuvent les réclamer au bureau de l'Economat.

**45- Avis - Familistère - 3 Janvier 1865**

Les ouvriers du dortoir sont informés qu'ils ne doivent uriner ni faire des ordures ailleurs qu'aux lieux d'aisance se trouvant placés au fond de la cour, à côté de l'Ecurie.

**46- Avis - Familistère - 6 Janvier 65**

M.M. les ouvriers sont informés qu'à partir de ce jour le prix du dortoir au familistère sera porté à 2 f par semaine au lieu de 3, et à 4 f par mois au lieu de 6 f

**47- Avis - Familistère - 7 Janvier 65**

Demain, Dimanche à 8 heures, il y aura conférence à la Salle de Musique. Les pères et mères sont surtout invités d'y assister. La question de l'ouverture de la Crèche sera examinée, ainsi que les améliorations à apporter dans l'intérêt des Enfants.

**48- Avis - Familistère - 8 Janvier 65**

A partir de ce jour, le magasin d'Épicerie vendra l'Eau de vie aux prix ci-dessous :

1 <sup>er</sup> Qualité	1,40 le litre
2 <sup>e</sup>	1,20
3 <sup>e</sup>	1

**49- Avis - Familistère - 9 Janvier 65**

Le sieur Chantreux Jlen Jn Bte est mis à l'amende de 2 frs pour avoir fait des ordures au bas de l'escalier du dortoir.

**50- Avis - Familistère - 10 Janvier 65**

Aujourd'hui à 8 h 1/2 du soir, il y aura Conférence à la Salle de Musique.

**Avis - Familistère - 10 Janvier 65**

M<sup>rs</sup> les sociétaires sont informés qu'à partir de ce soir, le casino fermera régulièrement à l'heure indiquées ci-dessous.

Les jours ouvriers à 10 h précises,  
Les dimanches et jours fériés à 11 h  
«nul, n'a pas été placardée» [avis rayé]

**51-Avis - Familistère - 17 Janvier 65**

Les dames du Familistère qui voudraient avoir de l'ouvrage dans les services sont invitées à se faire inscrire au bureau de l'Economat.

**Avis - Familistère - 21 Janvier 1865**

Les hommes du dortoir sont informés qu'à partir du mois prochain le prix de 4 f par mois sera maintenu pour ceux qui prendront leur pension au Restaurant et sera de 6 f pour ceux qui mangeront au dehors. [avis rayé]

**52- Avis - Familistère - 21 Janvier 65**

Il a été trouvé une taie d'oreiller dans le carré des fontaines au rez de chaussée. La personne qui l'aura perdu peut la réclamer au bureau de l'Economat.

**53- Avis - Familistère - 25 Janvier 65**

Messieurs les ouvriers de l'Usine qui viennent à la Buvette sont prévenus qu'il ne doit y être proféré aucune injure ni aucune parole grossière contre les personnes de service. Toute infraction est passible d'un franc d'amende au moins, au profit de la Caisse de Secours, et de l'interdiction de la Buvette pendant un temps suivant la gravité du cas. Les chansons obscènes y sont également interdites. Le respect des convenances est la première règle que les ouvriers doivent observer au Familistère. Ils doivent aussi éviter de se faire des reproches entre eux, ils n'ont qu'à s'adresser à l'Economat s'ils ont des motifs de plainte à faire valoir.

signé Godin

**54- Avis - Familistère - 31 Janvier 65**

M.M<sup>rs</sup> les ouvriers sont informés qu'ils ne doivent pas entrer dans la cuisine de la buvette pour demander leur café.

**55- Avis - Familistère - 1<sup>er</sup> février 65**

A partir de ce jour, un tableau indiquera, comme précédemment les mets préparés pour chaque repas ; les consommateurs sont priés de s'y conformer. Une personne sera spécialement attachée au service de la salle, de façon qu'il soit fait le plus promptement possible ; à cet effet, les ouvriers sont engagés à disposer leurs cachets à l'avance, afin de ne pas la faire attendre. Les consommateurs de la salle pourront se faire servir au poids et au prix du guichet tous les aliments qui y sont vendus. L'entrée de la cuisine est interdite à toutes les personnes qui viennent acheter au guichet, ou manger dans la salle. Les observations ou réclamations que les ouvriers auraient à faire soit sur le service, la qualité des mets et la fixation des prix seront toujours entendues à l'Economat.

**56- Avis - Familistère - 1<sup>er</sup> février 65**

Les personnes qui viennent acheter au guichet sont priées de ne pas entrer dans la Cuisine et de rester dans le carré en attendant qu'on les serve.

**57- Familistère - Février 65**

**Règlement du Pouponnat**

1° Personne ne doit être admis à la visite du pouponnat sans la présence de Mr Godin.

2° Les salles aux berceaux ne doivent être fréquentées que par les dames attachées aux services ; les mères doivent recevoir leurs enfants dans la salle destinée à l'Allaitement.

3° La douceur et la bonté sont la règle de conduite à l'égard des enfants au pouponnat ; cette règle est absolue et sans exception.

4° L'Alimentation est variée, toujours fraîche et de bonne qualité ; les aliments qui manquent de ces conditions doivent être aussitôt enlevés du pouponnat.

5° Les mères ne doivent se permettre de donner aucun ordre, ni de faire aucun reproche aux dames de service, leurs observations doivent être faites à l'inspectrice du Pouponnat ou à Mr Godin [lui] même.

6° Les parents ne doivent rien apporter au Pouponnat qui n'ait reçu l'agrément de l'Inspectrice ; les mères doivent se borner à donner à leurs enfants, comme aliment, l'allaitement naturel.

7° Aucun médicament ne doit être donné aux enfants sans que l'Inspectrice en soit prévenue.

8° Les enfants malades sont remis aux Parents jusqu'au rétablissement de leur santé.

9° Les enfants recevant une bonne alimentation au Pouponnat, les parents doivent éviter de leur faire prendre des aliments ou des boissons indigestes lorsqu'ils les emportent hors du Pouponnat ; les bonbons ou les spiritueux doivent être exclus.



10° Les parents ne doivent pas conserver leurs enfants chez eux au delà du temps convenu sans en prévenir l'Inspectrice.

11° Lorsque les mères emportent leurs enfants hors du Pouponnat, elles doivent s'entendre avec les dames de service de l'heure de la rentrée.

**58- Avis - Familistère - 23 Février 65**

Il y aura bal public paré et costumé mardi prochain, 28 courant à 6 heures du soir au Familistère. La tenue doit être irréprochable, les personnes masquées ne seront pas admises. Les costumés prenant part au bal doivent être mis convenablement et l'on ne doit pas danser en blouse.

**59- Avis - Familistère - 23 Février 65**

M. M<sup>e</sup> les ouvriers de l'Usine qui désirent prendre un logement au nouveau Familistère sont invités à se faire inscrire au Bureau de l'Economat.

**60- Avis - Familistère - 28 Février 65**

Les habitants du Familistère sont prévenus que l'autorité municipale a interdit le Bal, et qu'elle n'a pas remis d'autorisation pour qu'il ait lieu ; en conséquence, j'invite les habitants du Familistère à toujours être assez sages pour ne pas donner de motifs à la police de descendre chez eux ; il ne doit pas y avoir de bal aujourd'hui mais le Familistère n'a pas donné [reçu ?] de motifs à cette interdiction et il faut espérer qu'elle sera levée pour l'avenir.

**61- Avis - Familistère - 28 Février** Aujourd'hui le magasin d'Epicerie sera fermé à 3 h de l'après midi.

**62- Avis - Familistère - 29 Mars 65**

A partir de samedi 1<sup>er</sup> avril le magasin de combustibles sera ouvert tous les matins de 8 h 1/2 à 10 h 1/2 en semaine et de 8 h à 9 h le dimanche.

**63- Avis - Familistère - 1<sup>er</sup> avril 65**

A partir de dimanche prochain 2 avril, le porc sera vendu au Guichet 1.40 le kilog au lieu de 1.30.

**64. 1<sup>er</sup> avril 1865**

Tarif des combustibles

Charbon gros pris sur place	1000 k	35 f
	500 k	17 f 50
	250 k	8 f 75
	100 k	3 f 50
	50	1 f 80
	25	0 f 90
	12	0 f 45
Petites Galleteries prises sur place	100 k	3 f
	50 k	1 f 50
	25	0 f 75
	12	0 f 40
Charbon fin pris sur place	100 k	2 f 50
	50	
	20	
Charbon de bois pris sur place	5 k	0 f 60

	2 k	
Bois	5 k	0 f 15
Les habitants qui feront porter le Ch <sup>m</sup> à domicile paieront une aug <sup>on</sup> de 5 c par corbeille.		
Tarif pour le dehors		
Charbon gros pris sur place	1000 k	36 f
	500 k	18 f
Charbon gros conduit à domicile	1000 k	38 f

**65- Avis - Familistère - 5 juin 65**

En raison des vols fréquents qui se commettent au dortoir il est interdit à tout ouvrier de quitter son lit et de circuler dans le dortoir sous peine d'amende.

**66- Avis - Familistère - 5 juin 65**

Les sieurs Maldéret Aug<sup>st</sup> Duflos Léopold et Théron sont renvoyés du dortoir pour leur inconduite.

**67- Avis - Familistère - 8 juin 65**

Les habitants du Familistère sont informés que la vente de la viande de boucherie et de charcuterie se fera samedi et dimanche prochain dans la remise de la pompe à incendie.

Les prix seront fixés comme suit :

Bœuf	1 <sup>er</sup>	Qté	le K°	1 f 30
Veau	«	devant	«	1 f 20
		derrière	«	1 f 30
Mouton		devant	«	1 f 50
		derrière	«	1 f 60
Charcuterie				le prix ordinaire.

**68- Avis - Familistère - 29 juin 65**

Les nouveaux habitants du Familistère sont prévenus que tous les enfants au dessous de 12 ans doivent aller au Bambinat ou à l'école. Les enfants sont mis à 5 cmes d'amende lorsqu'ils n'arrivent pas aux heures d'ouverture et à 10 cmes par journée d'absence lorsqu'elle n'est pas justifiée et que les enfants vont rodant dans les dépendances du Familistère. Au Familistère on ne paye rien pour l'Education, c'est le moins que les parents doivent faire d'y envoyer leurs enfants. Il est rappelé aussi que personne ne doit mettre des clous dans les murs extérieurs aux croisées pour pendre des cordes et du linge.

**69- Avis - Familistère - 15 juillet 65**

Il a été déposé au Bureau de l'Economat une blouse bleue trouvée dans le couloir. On peut la réclamer.

**70- Avis - Familistère - 27 juillet 65**

Les dames qui désirent faire le service de propreté au nouveau Familistère sont priées de se faire inscrire à l'Economat.

**71- Avis - Familistère - 27 juillet 65**

Les habitants du Familistère sont informés que la prime d'assurance sera ajoutée au loyer du mois prochain. Cette prime est comme précédemment fixée à 2 f par 1000 f assurés. A défaut de déclaration par les habitants au bureau de

l'Economat avant le 5 août du risque qu'ils désirent courir, la répartition sera

de	4 f assurés pour	1 f de loyer
	40 f	10 f
	400 f	100 f

**72- Avis - Familistère - 29 août 65**

Les habitants sont priés d'observer que le cabinet aux ordures ne doit recevoir que les balayures, les cendres des fourneaux et toutes les matières sèches. Le tout doit être jeté dans les ordures et non déposé sur le carré. Les matières humides qui sont susceptibles de sentir mauvais et celles qui ne pourraient pas passer entre les barreaux devront être descendues et mises au fumier. Un panier est placé dans chaque cabine où les mères de familles devront mettre les épiluchures de légumes qui pourraient servir à la nourriture des bestiaux ; c'est pour avoir du lait pour donner aux petits enfants, c'est une bonne œuvre proposée à tout le monde sans qu'il en coûte rien qu'un peu d'attention.  
signé Godin

**73- Avis - Familistère - 29 août 65**

Les nouveaux habitants du Familistère sont priés d'observer que rien ne doit être jeté au dehors par la fenêtre et que l'on ne doit déposer aucune matière encombrante ni sale autour ni dans le voisinage de l'habitation.

Ils sont aussi prévenus que le petit clos à côté de la rivière étant réservé pour le curage du linge, ils doivent s'abstenir d'étendre leur linge le long des promenades ni sur les pelouses du jardin d'agrément.

On doit aussi s'abstenir d'uriner et de faire des ordures le long des murs du Familistère ; il y aura amende pour ceux qui n'observeront pas ce régime de salubrité qui est dans l'intérêt de tout le monde.

**74- Avis - Familistère - 26 août 1865**

Le sieur Ribeaux Eugène est mis à l'amende de 1 f pour avoir uriné contre les murs du Familistère

**75- Une amende de 50 c est rajoutée au sieur Ribeaux pour avoir déchiré la première affiche.**

**76- Avis - Familistère - 4 7bre 65**

Les dames qui désirent faire le service de propreté au nouveau familistère sont priées d'en faire la demande à l'Economat. Les prix seront de 0 f 40 pour le balayage et l'entretien d'un balcon et d'un escalier, et de 0 f 40 pour le balayage et l'entretien de la cour.

**77- Avis - Familistère - 4 7bre 65**

La personne qui a ramassé 2 chemises sur le cuiroir dans la nuit du au août est priée de le remettre à l'Economat. Il a été trouvé un jupon d'enfant dans le petit clos. La personne qui l'a perdu peut le réclamer à l'Economat.

**78- Avis - Familistère - 5 7bre 65**

La numérotation des caves ayant été changée, les habitants sont priés de faire la déclaration du nouveau numéro de leur cave au bureau de l'Economat.

**79- Avis - Familistère - 12<sup>7bre</sup> 1865**

Les Habitants du Familistère sont informés que la distribution des prix est fixée au dimanche 24 septembre 1865.

**80- Avis - Familistère - 19 septembre 1865**

Il a été trouvé 2 clefs en fer, 1 chemise et 1 serviette. La personne qui a perdu ces objets peut les réclamer au bureau de l'Economat.

**81- Avis - Familistère - 20 Septb 65**

Le bassin d'une fontaine ne doit recevoir que de l'eau claire ne contenant aucune matière infectée ou susceptible d'obstruer les circuits. Les eaux sales quelles qu'elles soient devront être jetées dans le cabinet des dames à droite où l'appareil se trouve à fleur de sol.  
signé Godin

**82- Avis - Familistère - 24 Septb 1865**

Distribution des prix (voir au f° 15).

**83- Avis - Familistère - 24 7bre 65**

Les habitants du Familistère et principalement ceux dont les enfants font partie de l'Ecole ou du Bambinat sont invités à prendre place sur les bancs qui leur sont réservés dans l'enceinte de préférence à toute autre.

**84- 24 7bre**

La buvette sera fermée à 1 h 1 /2 et restera fermée pendant toute la durée de la cérémonie.

**85- 24 7bre**

En raison de la fête le Restaurant ne sera ouvert aujourd'hui que de 7 h à 8 h

**86- 25 7bre**

L'épicerie sera fermée à 3 heures.

**87- Les dames du Familistère sont priées de ne jeter leurs eaux sales que dans ce cabinet.**

**88- Avis - Familistère - 2 Octb 1865**

Parmi les personnes qui habitent le nouveau Familistère, un certain nombre ne savent pas encore que l'on doit s'occuper ici de son ménage et non pas de celui des autres ; je crois donc utile de les informer que celles là qui causent le plus sur le compte de leurs voisins sont celles qui ont lieu de penser le plus à leur propre conduite. Il pourrait donc arriver qu'il serait bientôt donné congé aux personnes qui se feraient remarquer par leur penchant à la médisance car la médisance n'est que la méchanceté déguisée, et le Familistère est fait pour appeler les familles des ouvriers à la paix, à s'entraider les uns les autres, et non pour s'y dénigrer et chercher à se nuire. Les ménagères qui se feraient remarquer aussi par des

habitudes grossières et violentes dans leur intérieur seront invitées à aller chercher logement ailleurs. Le Familistère est fait pour appeler les ouvriers à la pratique du bien, ceux qui se complaisent dans la pratique du mal ne doivent pas être admis à donner en spectacle leur mauvais exemple.  
signé Godin

**89- Avis - Familistère - 5 Octb 1865**

Les habitants du Familistère sont informés que le balayage des cheminées sera fait aujourd'hui et demain. Ils sont donc invités à fermer les trappes des conduites pour que la suie ne pénètre pas dans les appartements.

**90- Avis - Familistère - 10 Octb 65**

Le Familistère permet à la population qui l'habite de travailler par elle-même à ses propres plaisirs et à ses propres satisfactions.

Une société de chant serait pour tous un sujet d'agrément. En conséquence, les habitants qui désirent se joindre aux enfants des Ecoles pour apprendre la musique vocale sont priés de se réunir au Bambinat aujourd'hui à 8 heures du soir.

Les Dames et Demoiselles sont invitées à prêter leur concours à l'Orphéon. Les admissions ne seront faites que pendant 15 jours.

signé Godin

**91- Avis - Familistère - 13 Octb 65**

Les hommes qui couchent au dortoir sont informés qu'après 9 h on ne doit y rentrer que pour se coucher. En conséquence, les sieurs :

Grimon

Caramelle Ern.

Casseleur

Croisy

Vaillant Ernest

Sont renvoyés du dortoir pour y avoir fait du tapage.

**92- Avis - Familistère - 13 Octb 65**

Pour le bien et l'union des habitants du Familistère, je dois les prévenir que Madame Leguiller s'occupe à médire sur le Pouponnat, cela est d'autant plus étonnant que ce n'est pas son argent qu'on y dépense, le Pouponnat ne lui coûte rien.

Madame Leguiller a eu deux enfants pour mourir, elle ne les avait pas mis au Pouponnat.

Je souhaite qu'elle ait dans son cœur d'aussi bonne intention que les personnes qui se dévouent au Familistère aux soins et à l'éducation des enfants.

Je souhaite aussi pour elle qu'elle ne dise plus de mal de ceux qui travaillent à faire le bien à leur semblable, ni qu'elle ne dise plus de mal du Pouponnat qui a pour but d'augmenter le bien-être et le bonheur des petits enfants. Que chacun se corrige de dire du mal des autres, car celui qui dit du mal de son semblable n'est pas meilleur que lui. Que Dieu ait pitié des méchants et leur pardonne le mal qu'ils font.  
signé Godin

**93- Avis - Familistère - 18 8<sup>bre</sup> 1865**

Le sieur Doré Alfred est mis à l'amende de 25 c pour avoir changé son lit de place.

**94- Avis - Familistère - 19 8<sup>bre</sup> 1865**

Il a été trouvé 1 louche

« 1 petit panier avec 1 bonnet dedans

**95- Gazette du Familistère - 21 8<sup>bre</sup> 1865**

Pour le bien, pour l'union et pour le bonheur des habitants du Familistère, j'ai l'honneur de leur rappeler que la propreté est une des vertus que l'on doit commencer par y pratiquer.

Dans quelques logements il est des mères de famille qui sont trop peu préoccupées du soin de leur ménage et de leur intérieur.

De pauvres petits enfants sont couchés dans de sales langes placés à terre, dans une boîte comme de petits chiens.

D'autres femmes ne lavent pas leur linge et ont des lits où foisonne la vermine ; d'autres ont toujours leur maison en désordre ou sans arrangement.

Des mères ont la paresse de ne pas mettre de boutonnières aux habits de leurs enfants ; elle[s] préfèrent coudre tous les matins leurs vêtements après eux ou les lier avec des cordes ou des ficelles, de sorte que les pauvres petits font leurs ordures dans leurs pantalons par impossibilité de se déboutonner.

Des femmes sont malpropres sur elles-mêmes comme le sont leurs maris et leurs enfants.

Des enfants viennent avec des poux dans leurs chemises à la classe, malgré la prière officieuse que personnellement j'ai fait à leur mère : les chiens tuent leur vermine, ces femmes là ne tuent pas leurs poux.

Les femmes malpropres qui oublient le soin de leurs familles et de leurs logements ne doivent pas venir demeurer au Familistère.

Les femmes malpropres qui demeurent au Familistère et qui ne veulent pas acquérir les vertus qui font la femme digne devant Dieu et devant les hommes, doivent quitter le Familistère.

Je ne dis aujourd'hui le nom d'aucune d'elles, mais celles qui continueront par paresse à rester dans la malpropreté et dans la vermine, verront leur nom affiché avec le congé qui les déclarera indignes de rester au Familistère.

Dieu réservera ses bénédictions pour les dames qui font leur gloire de bien soigner leur maison, leur linge, leur mari et leurs enfants, et le Familistère les honorera. Que les maris des femmes oublieuses soient bons et indulgents, et qu'ils cherchent par leur exemple à amener leurs femmes dans la voie d'une conduite honorable.

signé Godin

**96- Avis - Familistère - 29 Octb 65**

M. M. les membres sociétaires du casino sont priés de vouloir bien se réunir comme de coutume le mercredi 1<sup>er</sup> novembre à 5<sup>h</sup> du soir pour l'assemblée générale annuelle prescrite par le règlement.

**97- Avis - Familistère - 7 9bre 1865**

Il a été perdu une bourse en soie contenant environ 80 c Il y aura une bonne récompense à la personne qui la rapportera à l'Economat. Monsieur Godin a le plaisir de porter à la connaissance des habitants du Familistère que Mr Camille Nantré ayant trouvé une montre d'argent s'est empressé d'en rechercher le propriétaire et de la lui remettre immédiatement. Cet acte de probité fait le plus grand honneur à Mr Camille Nantré.

**98- Avis - Familistère - 18<sup>ème</sup> 1865**

Il a été oublié cette nuit 2 nappes sur le cuir ; la personne qui les a ramassées est priée de les rapporter au Bureau de l'Economat.

**99- Avis - Familistère - 16<sup>ème</sup> 1865**

Charbon gros pris sur place

1000 k	40 f
500 k	20 f
100 k	4 f 10

[...]

Coke pris sur place

100 k	3 f 75
50 k	1 f 90

[...]

Charbon fin pris sur place

100 k	2 f 80
50 k	1 f 40

Bois

5 k	20 f
-----	------

Les habitants qui feront porter leur Ch<sup>on</sup> chez eux paieront une augmentation de 5<sup>cm</sup> par corbeille

Tarif pour le dehors

Charbon gros pris sur place

1000 k	42 f
500 k	21 f

**100- Avis - Familistère - 23<sup>ème</sup> 1865**

Nouvelles

Il y a des hommes au Familistère qui se croient distingués et qui, au lieu de se placer au dessus de la cuvette des lieux d'aisance se mettent au beau milieu des cabinets pour faire leurs ordures.

Que de petits enfants se conduisent ainsi, cela est excusable ; c'est aux bonnes mères à leur apprendre à bien faire. Mais les grandes personnes qui font cela et qui voudraient passer pour des gens de mérite ont encore bien à changer d'elles-mêmes pour avoir de la valeur. Ces personnes là sont assez sales pour salir les murs avec le bout de leurs doigts

**101- Avis - Familistère - 25 Xbre 65**

Il a été perdu un petit paquet contenant des cravates. La personne qui l'a trouvé est priée de le rapporter au bureau de l'Economat.

**102- Gazette du Familistère (nouvelle) - 26<sup>ème</sup> 1865**

Il y a des femmes au Familistère qui versent aux fontaines des eaux sales chargées de carottes, de navets et d'épluchures ; ces femmes là ne sont pas les plus prévoyantes, elles devraient bien mettre tout cela au panier du carré des balayures et ne pas salir les fontaines. Il y a des femmes qui

font plus de mal encore ; elles portent leurs ordures aux fontaines ; celles là ont la prétention d'être plus capables que les autres, elles se trompent.

(La suite à demain)

**103- Gazette du Familistère (nouvelle) - 27 Xbre 1865**

Il y a des personnes qui vont jeter des ordures sèches dans la cuvette des lieux d'aisance ; celles là sont tout-à-la-fois paresseuses et mal intentionnées. Il y a de méchantes gens qui vont au cabinet aux ordures et répandent les épluchures propres qui sont dans le panier, pour y verser leurs cendres sur ces épluchures. Il y a des femmes paresseuses qui jettent leurs eaux sales par les fenêtres.

(La suite à demain)

**104- Avis - Familistère - 2 janvier 1866**

Jeudi prochain à huit heures du soir, Conférence de Mr Godin à la salle de l'Ecole pour des communications importantes.

Toute la population du Familistère au dessus de l'âge de 10 ans est invitée à y assister.

**105- Avis - Familistère - 2 Déc 1865**

Les personnes invitées sont priées de conserver leur carte d'Entrée qui leur servira pour le bal de demain dimanche à 8h du soir.

**106- Avis - Familistère - 10 janvier 66**

Messieurs les habitants du Familistère qui ne sont ni musiciens ni pompiers sont invités à se réunir jeudi prochain 11 courant à 8<sup>h</sup> du soir à la salle de l'Ecole pour s'entretenir de la réorganisation des escouadiers. Messieurs les musiciens et pompiers peuvent néanmoins se joindre à cette réunion ou les intérêts des familistériens seront mis à l'étude et à la discussion.

**107- Avis - Familistère - 16 janvier 66**

Messieurs les habitants du Familistère et spécialement ceux faisant partie du corps des pompiers ou qui désirent en faire partie sont invités à se réunir jeudi prochain 18 janvier à 8<sup>h</sup> du soir dans la Salle de l'Ecole pour une causerie de M. Godin relative à l'organisation et aux élections des pompiers.

**108- Avis - Familistère - 17 janvier 1866**

Messieurs les ouvriers couchant au dortoir sont priés de remarquer que c'est uniquement pour leur intérêt qu'on leur a fait faire un urinoir.

Il n'y a que des hommes mal intentionnés qui peuvent uriner à côté et abuser ainsi d'une chose qui leur est commode. En conséquence, ils sont prévenus que si l'on continue à le faire et si l'on ne fait pas connaître ceux qui sont coupables de cette manière de faire si nuisible à la santé de tous, l'urinoir sera retiré afin d'empêcher la mauvaise odeur qui en résulterait, de pourrir les planchers et plafonds et de faire venir la vermine dans le dortoir.

**109- Avis - Familistère - 19 janvier 66**

Messieurs les escouadiers sont invités à venir demain samedi 20 janvier à 8 h du soir, salle de l'Ecole, pour la réunion préparatoire des élections, la discussion du règlement et la formation des escouades.

(nota) Tout habitant du Familistère qui n'est pas pompier ou musicien est de fait escouadier.

**110-** Avis - Familistère - 28 janvier 66

Messieurs les ouvriers sont informés qu'un nettoyage complet a été fait dans le Dortoir. Ils sont priés de le respecter. Ceux qui écriraient à la craie dans les armoires ou saliraient les murs seraient passibles du nettoyage fait à leurs frais. Il est rappelé aux ouvriers qu'ils ne doivent pas se coucher tout habillés ni prendre les matelas de dessous pour se couvrir et enfin de faire quelque chose qui soit contraire à la bonne tenue réclamée des ouvriers honnêtes.

Le silence doit régner dans le Dortoir après 9 h' Ceux qui après cette heure se feraient remarquer par leur tapage ou leur inconduite seront renvoyés.

**111-** Avis - Familistère - 20 février 66

M. M. les Escouadiers sont priés de se présenter à la réunion qui aura lieu le mercredi 21<sup>e</sup> à 8 h du soir, dans la salle d'Ecole, pour la nomination des chefs et sous-chefs d'Escouades.

La présence à cette réunion est obligatoire.

**112-** Avis - Familistère - 22 février 66

Il est rappelé aux dames habitant le Familistère qu'il est expressément défendu de laver sur le carré des fontaines ainsi que d'y jeter des eaux sales sous peine d'amende de 25 c'

**113-** Avis - Familistère - 25 février 66

Il a été trouvé un porte-monnaie contenant une certaine somme en sous. La personne qui l'a perdu peut le réclamer au Bureau de l'Economat.

**114-** Avis - Familistère - 27 février 66

Il a été laissé au Magasin d'Epicierie 1 cache-nez et un tablier d'enfant. La personne à qui appartiennent ces objets, peut les réclamer à l'Economat.

**115-** A partir de ce jour la chandelle se vendra 1 f 40.

**116 -** 1<sup>er</sup> mars 1866

A partir de ce jour le prix de l'huile à quinquet est fixé à

1 f 35 le litre,	0,70 le ½ l.
le savon vert en briques	0,90
le savon vert, dit de chanvre, mou	0,70

**117-** 2 mars 1866

A partir de ce jour le prix des pommes de terre est de

5 f	l'hectolitre
2 f 50	½ hectolitre
1 f 10	20 litres
[...]	
0 f 10	le litre

**118.** Avis - Familistère - 7 mars 1866

La petite Marie Maréchal est à l'amende de 25 c pour habitude de déposer des ordures contre le Familistère.

**119.** Avis - Familistère - 19 mars 1866

Donné ordre de faire vendre les oeufs  
1 f 40 le quarteron  
0 f 06 la pièce

**120.** Avis - Familistère - 24 mars 66

Pommes de terre  
4 f l'hectolitre  
2 f les 50 litres

[...]

**121.** Avis - Familistère - 26 mars 66

Il a été ramassé un parapluie dans le casino. La personne qui l'y [a] oublié peut le réclamer à l'Economat.

**122.** Avis

Les habitants du Familistère sont de nouveau priés d'observer les habitudes de propreté qui y sont en pratique. Quelques uns mettent des vases contenant des eaux sales sur leurs fenêtres ou y pendent du linge sur des cordes ; des amendes seront affichées au tableau ordinaire pour les personnes qui continueront à le faire. Des amendes seront également appliquées à celles qui continueront à passer en sabots par l'escalier près du Casino. Celles qui reçoivent habituellement des étrangers qui ont cette habitude, en seront passibles pour eux.

Le 19 Avril 1866.

**123.** Avis

Les dames du Familistère sont priées de mettre le linge au sec ni sur les haies ni sur aucun arbrisseau de la propriété. Il y a un séchoir ou des étendoirs sont disposés pour la commodité des ménagères ; celles qui ne voudront pas s'y transporter, devront se contenter de mettre leur linge sur le gazon.

20 Avril 1866

**124.** Avis

Il a été laissé au magasin de l'épicierie un pantalon bleu. La personne à qui il appartient peut le réclamer à l'Economat.  
23 avril 1866

**125.** Pommes de terre 1<sup>er</sup> choix  
l'hectolitre 3,75  
le ½ « 1,90  
les 20 litres 0,80  
[...]

24 avril 1866

**126.** Avis

On est prié de remarquer qu'on ne doit pas entrer dans les massifs de la propriété, soit pour y chercher des nids, soit pour tout autre cause du même genre ; cette

recommandation ayant déjà été faite l'année dernière, les personnes qui n'en tiendront pas compte se verront nécessairement affichées au tableau ordinaire des amendes.  
28 avril 1866

**127. Avis**

Il a été perdu 6 faux-cols, 6 bonnets de nuit ; la personne qui les a retrouvés est priée de les rapporter au Bureau de l'Economat.  
4 mai 66

**128. Avis - 16 mai**

Les habitants du Familistère sont informés que les Conférences hebdomadaires -suspendues depuis quelques temps par suite à l'absence de M<sup>r</sup> Godin- reprendront leur cours ordinaires tous les jeudis, à partir de demain, 17 courant, dans la Salle d'Ecole du pavillon central, à 8<sup>h</sup> du soir.  
Les dames sont priées de remarquer que les sujets que l'on traite dans ces conférences intéressent également les femmes et les hommes, et que, par conséquent, elles peuvent y assister tout aussi bien que ceux-ci, si c'est leur désir.

**129.** Il a été rendu ce jour à M<sup>me</sup> Massot une chemise qu'elle avait perdue le 19<sup>ème</sup> 65.  
Le 26 mai 66

**130. Avis**

Il est rappelé aux ouvriers qui habitent les dortoirs qu'aucune autre personne ne doit y séjourner après 9 heures, heure après laquelle doit régner le plus profond silence. On leur fera aussi remarquer de nouveau que ceux d'entre eux qui se permettront d'uriner ou de faire des ordures, soit au bas de l'escalier, soit contre les murs des bâtiments, comme cela arrive trop souvent, seront nécessairement affichés au tableau des amendes et renvoyés en cas de récidive. Le nommé Poupard Etienne, ne tenant aucun compte de ces recommandations malgré les observations qui lui sont faites journellement et se livrant tous les jours à un tapage qui trouble le repos de ses camarades, est, en conséquence, renvoyé du dortoir.  
29 mai 66

**131. Avis - Familistère - 31 mai 66**

Je prie instamment les dames qui désirent se faire honneur de donner l'exemple de la bonne tenue des enfants et de la propreté du Familistère d'assister à la conférence de ce soir pour y entendre les mesures qui seront proposées au sujet de la malpropreté de quelques familles.  
La famille Valentin doit surtout être renvoyée du Familistère parce que malgré ce qui a été fait pour elle, la femme Valentin continue à laisser de la vermine sur le corps de ses enfants.

**132. Avis - Familistère - 16 juin 66**

Les dames du Familistère sont prévenues qu'à partir de lundi prochain 18 juin, 12 enfants seront choisis tous les jours dans les Ecoles et dans le bambinat pour être menés à la salle de bains.

Les enfants qui seront baignés régulièrement par les parents seront seuls exceptés de cette mesure. Les mères qui voudront assister au bain de leurs enfants seront admises à le faire.

**133. Avis - Familistère - 29 juillet 66**

Les habitants du Familistère sont informés que les personnes qui déposent des ordures dans la rivière ou sur la berge, principalement aux abords du pont, subiront une amende de 0,25 c. Les parents qui laisseront leurs enfants aller faire des ordures en cet endroit subiront la même amende.

**134. Avis - Familistère - 30 juillet 66**

Les habitants du Familistère sont informés qu'ils trouveront au magasin d'Epicierie des cornichons au prix de 0 f 40 les 70.

**135. Avis - Familistère - 31 juillet 66**

Les habitants du Familistère sont informés que la vente des légumes verts actuellement fixée au magasin d'Epicierie, s'effectuera à partir du 1<sup>er</sup> Août dans la grande salle du pavillon central à côté de l'Ecole,

De 7 h ½ à 9 h ½ du matin

de 6 h à 7 h ½ du soir

Aucune livraison ne se fera en dehors des heures indiquées ci-dessus.

**136. Avis - Familistère - 2 Août 66**

Conférence du jeudi 2 Août.

Proclamation du Conseil des hommes.

Entretien sur le projet de Conseil des Dames.

**137. Avis - Familistère - 9 Août 66**

Les habitants du Familistère sont prévenus que la fête de l'éducation de l'enfance aura lieu le Dimanche 27bre prochain. Le conseil du Familistère est chargé de prendre les mesures nécessaires pour l'organisation de cette fête. Par suite de l'absence de M<sup>r</sup> Godin, la conférence de ce soir n'aura pas lieu.

**138. Avis - Familistère - 10 Août 66**

Les dames du Familistère sont tout particulièrement invitées à assister à la conférence qui aura lieu ce soir vendredi et à y prendre les premières places. La discussion aura lieu sur le conseil.

**139. Avis - Familistère - 11 Août 66**

Les dames du Familistère sont invitées tout particulièrement à la conférence qui aura lieu demain dimanche à huit heures du soir dans la salle de l'Ecole. Il y sera procédé aux élections de 12 membres du Conseil des dames ; à cet effet chaque dame votera avec un bulletin fermé où elle aura inscrit les noms de deux personnes qu'elle jugera des plus dignes.  
Le dépouillement de scrutin aura lieu aussitôt après le vote et les membres du conseil seront proclamés immédiatement.

**140. Avis - Familistère - 13 Août 66**

Pour la facilité du service, et afin qu'on puisse les servir plus promptement, M.M. les consommateurs sont priés de ne pas entrer dans le Laboratoire (Buvette).

**141. Avis - Familistère - 13 Août 66**

Il est vivement recommandé aux dames de jeter avec beaucoup de soin leurs balayures, épluchures dans le trou destiné à cet usage.

On ne doit rien déposer sur le carreau du cabinet.

**142. Avis - Familistère - 16 Août 66**

Les habitants du Familistère sont informés que la conférence de ce soir Jeudi est ajournée à la semaine prochaine par suite de l'absence de M. Godin.

**143.** Messieurs les habitants du Familistère qui paient les contributions sont priés de bien vouloir en faire connaître le montant à l'Economat dans la journée et jusqu'à demain soir, afin de voir s'ils pourraient avoir droit à quelques réductions.

**144. Avis - Familistère - 16 Août 66**

Par suite de l'absence de M<sup>r</sup> Godin, la conférence qui devait avoir lieu ce soir jeudi est ajournée à la semaine prochaine.

**145. Avis - Familistère - 17 Août 66**

Madame Choquet est mise à l'amende de 0,50 c pour avoir installé des chaises sur le balcon du 3<sup>e</sup> étage en face son logement et avoir étendu du linge dessus.

**146. Avis - Familistère - 29 Août 66**

Madame Giret est mise à l'amende de 1 f pour insultes envers une dame de service.

**147.** La personne qui a trouvé le livret d'ouvrier de Mr Godet Hubert est priée de le rapporter au Bureau de l'Economat.

**148. Avis - Familistère - 30 Août 66**

Les dames du Familistère sont prévenues que le Pouponnat fermera Dimanche 2 septembre à midi ; en conséquence, les mères sont invitées à aller chercher leurs enfants auparavant. Elles pourront les y reporter à 6 h du soir.

**149. Avis - Familistère - 30 Août 66**

Les habitants du Familistère sont informés que par suite des impératifs de la fête, la conférence de ce soir 31 Août n'aura pas lieu.

**150. Avis - Familistère - 30 Août 66**

A l'occasion de la fête de l'éducation de l'enfance, qui aura lieu Dimanche prochain 2 septembre, les habitants du Familistère sont priés :

1° De vouloir bien veiller à la bonne tenue de leurs enfants, à ce qu'ils soient vêtus et couverts proprement et que la joie et la satisfaction de tous les parents n'aient pas à souffrir de la négligence de quelques uns.

2° De vouloir bien dans la mesure du possible éviter le bruit sur les balcons et dans les cours pendant la durée des

exercices, afin de ne pas gêner la répétition et la proclamation des progrès et des récompenses de leurs enfants.

3° De vouloir bien écouter les observations que, dans l'intérêt général, pourraient leur faire messieurs les pompiers en uniforme, qui seront chargés de l'ordre public.

Les conseils du Familistère prient les personnes de bonne volonté de s'adjoindre à eux pour tous les préparatifs de la fête qui doivent se faire en commun et résulter du zèle et de la bonne harmonie de tous.

Il sera distribué le dimanche matin, en vue des illuminations du soir, à tous les habitants qui ont des fenêtres sur les façades à éclairer, les bougies nécessaires à cet effet.

Ils sont priés instamment de les placer et allumer aussitôt le coup de cloche qui sera donné à 8 h du soir comme signal. Si des personnes devaient être absentes à ce moment-là, elles sont aussi priées de vouloir bien faire en sorte de charger quelqu'un de remplir ce soin à leur place.

En cas de mauvais temps, les bougies devront être rendues pour servir à la fête du travail. Il est rappelé que pendant toute la durée de la fête et pendant le bal du soir une tenue propre et décente doit être scrupuleusement observée.

**151. Fête de l'Enfance**

Programme

Distribution solennelle des prix au Familistère  
le dimanche 2 Septembre 66.

A 1 h 1/2 les parents sont priés de présenter leurs enfants dans la salle d'Ecole de Mr Marchand, d'où ils seront conduits aux places qu'ils devront occuper pendant la durée de la cérémonie.

A 2 h très précises commenceront les exercices suivants :

1° Morceau de Musique

2° Asile. Lecture de l'alphabet au cercle

3° Ecole. Epellation 6e division. Lecture 5e division. 4°

Asile. Alphabet phonimique

5° Ecole. Conjugaison du verbe

6° Asile. Les petits ouvriers (chant)

7° Ecole. Géographie

8° Morceau de Musique

Examen des cahiers d'écriture et de dictée

9° Asile. Les instruments de Musique (chant)

10° Asile. Numération

11° Ecole. Table de multiplication

12° Asile. La bonne mère (chant)

13° Morceau de Musique.

14° Examen du cahier

d'arithmétique

de dessin et des ardoises

15° Réunion sur les gradins de l'estrade, des élèves qui pendant l'année ont mérité le plus souvent la décoration dans chaque division.

Distribution des prix 1<sup>ère</sup> classe

Morceau de Musique

Cours d'adultes. Distribution des prix.

Morceau de Musique.

Distribution des prix 2<sup>ème</sup> Classe.

Morceau de Musique.

Distribution de récompenses pour le Bambinat.  
Musique de Clôture.  
Famillistère 31 Août 1866.

**152. Avis - 2 Septembre 66.**

Il est défendu d'entrer en blouse dans la Salle de Bal ainsi que d'y fumer.

**153. L'épicerie fermera à 12 heures.**

**154. La buvette fermera à 2 h et ne réouvrira qu'après la Distribution des Prix:**

**155. Avis - 3 Septembre 66 Bal de 5<sup>h</sup> à 10<sup>h</sup> du soir.**

**156. Avis - Famillistère - 12 Septb 66**

Le sieur Collart Célestin est à l'amende de 1 f pour avoir fait ses ordures dans son lit dans la nuit du 11 au 12 septembre 1866.

**157. Avis - Famillistère le 17 Septb 66**

Le sieur Gontier Alfred est mis à l'amende de 1 f pour avoir mis du désordre dans les objets de literie du Dortoir.

**158. Avis - Famillistère 20 Septb 66**

Les habitants du Famillistère sont informés que la conférence de ce jour est remise à demain vendredi 21 à l'heure et aux lieux habituels.

**159. Avis - 21 Septb 66**

Viande de bœuf à 1 f 50 le kilogramme

**160. Les conférences du jeudi auront lieu désormais à 8 h du soir. Un coup de cloche en annoncera chaque fois l'ouverture.**

**161. Avis - 22 Septb 66**

Une petite somme d'argent trouvée par Brunot est déposée au Bureau de l'Economat.

**162. Avis - 24 Septb 66**

Il a été perdu une boucle d'oreille en or ; la personne qui l'a trouvée est priée de la rapporter au bureau de l'Economat.

Il a été trouvé par Mr Groux une décoration militaire. La personne qui l'a perdue peut la réclamer au bureau de l'Economat.

**163. Avis - 29 Septb 66**

Les habitants du Famillistère sont informés que les cours d'adultes pour le semestre d'hiver devant ouvrir lundi prochain l<sup>r</sup> octobre, il y aura ce jour là à 8 h du soir réunion générale et préparatoire en la salle d'Ecole.

Sont priées d'y assister :

1° les personnes qui voudraient faire partie du corps des enseignants, afin de se consacrer, dans la mesure de leurs aptitudes à l'Instruction de leurs semblables.

2° les personnes qui voudraient profiter d'une manière suivie et sérieuse des leçons, qui y seront données tous les jours à 8<sup>h</sup> du soir.

**164. Avis - 10 Octobre 66**

Les habitants du Famillistère sont informés que le balayage des cheminées se fera jeudi 11 et vendredi 12 courants.

En conséquence ils sont invités à fermer les trappes des conduits pour que la suie ne pénètre pas dans les appartements.

**165. Avis - 11 Octobre 66**

Porc frais - 1,60 f le kilog.

**166. Avis - 17 8<sup>bre</sup> 66**

Lapin - 1,40 f le kilogramme.

**167. Avis - 26 8<sup>bre</sup> 66**

Il a été perdu dans l'intérieur du Famillistère un peigne à cheveux de femme.

La personne qui l'a retrouvé est priée de le rapporter au Bureau de l'Economat.

Une récompense lui sera remise.

**168. Avis - 28 8<sup>bre</sup> 66**

A partir de demain, lundi 29 8<sup>bre</sup> et provisoirement, la vente des viandes et comestibles se tiendra dans l'ancienne petite Ecole en face la Buvette.

La vente des légumes s'y fera également de

8 à 10 h du matin

5 h ½ à 7 h du soir

**169. Avis - 29 8<sup>bre</sup> 66**

La personne qui aurait trouvé une clef de montre à côté de l'Escargot, derrière le nouveau pavillon est priée de la rapporter au bureau de l'Economat.

**170. Avis - Famillistère - 4<sup>bre</sup> 66**

Les nommés Demez Frédéric (Lit n° 27) et Veron Emile (lit n° 30) sont chacun à l'amende de 50<sup>ctm</sup> pour tapage dans le dortoir.

**171. Avis - 9 Novb 66**

Il a été par mégarde oublié sur les étendoirs un drap et deux tabliers.

La personne qui aurait trouvé ces objets est priée de les rapporter au Bureau de l'Economat.

**172. Avis - 10 Novb 66**

On est informé qu'il est interdit sous quelque prétexte que ce soit d'entrer dans le comptoir au pain.

**173. Avis - 20 Novembre 1866**

Le dernier envoi de vin ayant eu des avaries de mer qui font craindre qu'il ne puisse se conserver un trop long laps de temps. Les habitants du Famillistère qui voudraient en acheter à des conditions avantageuses comme prix sont informés qu'il est mis en vente comme il suit.



A l'hectolitre ou par certaines quantités

3 pièces à 28 francs l'hectolitre

8 à 30 «

6 à 32 «

5 à 34 «

4 à 35 «

12 à 40 «

Au litre

Aramont 0 '40

Montagne 0 '50

La bouteille

Aramont 0 '30

Montagne 0 '40

**174. Avis - 27 Novembre 66**

Une personne du dehors s'étant permis de faire des malpropretés dans le Familistère en enlevant des eaux grasses et le fait s'étant renouvelé plusieurs fois, M.M. les habitants qui ont l'habitude de livrer leurs eaux grasses au dehors sont priés de s'en abstenir désormais ou sont invités à quitter le familistère.

**175. Avis**

Les habitants du Familistère sont informés que dans le but de mettre ordre à la malpropreté de quelques familles auxquelles les bons conseils ne suffisent pas, des amendes proportionnées aux frais que leur malpropreté entraînera seront appliquées à celles qui sont coupables de nuire à la propreté des choses qui sont à l'usage de tout le monde, et que l'on s'efforce de tenir dans un état constant de propreté.

En conséquence, Mr Masse Père est taxé à 5 f de frais de propreté pour la conduite inconvenante qu'il tient depuis longtemps, notamment aux Carrés des Fontaines et aux cabinets d'aisance.

La récidive entraînerait sa sortie du Familistère.

Les personnes qui attireraient chez elles des étrangers qui se livrent à ces faits coupables seront passibles pour elles des dégâts commis et des amendes méritées.

Ce 30<sup>9<sup>h</sup></sup> 66

**176. Avis** Le guichet du restaurant fermera à 3 h de l'après midi.

Ce 1<sup>er</sup> décembre 1866

**177. Avis**

Le magasin de l'épicerie fermera à 3 h de l'après midi. Ce 1<sup>er</sup> décembre 1866

**178. Avis - 5 Déc 66**

Les nommés Lefevre J. <sup>B<sup>is</sup></sup> chauffeur et Duez François mouleur, s'étant conduits d'une manière déplorable pendant les fêtes de la Saint-Eloi, l'entrée de la Buvette leur est formellement interdite et il est défendu aux dames de service de leur servir quoi que ce soit.

**179. Avis - 8 Déc 66**

A partir de demain 9 décembre la vente des légumes verts se fera ici (débit de charcuterie).

**180. Avis - 8 Déc 66**

A partir de demain 9 décembre la vente des légumes verts se fera au débit de charcuterie.

**181. Avis - 8 Déc 66**

Des personnages étrangers au Familistère, soit parents, amis ou connaissances des habitants y font souvent des malpropretés nuisibles au bon ordre, parce que les personnes chez lesquelles elles viennent négligent de leur montrer comment elles doivent se comporter. Des avis ont déjà fait connaître aux habitants qu'ils sont responsables de ces faits.

En conséquence de faits passés pendant la fête de Saint-Eloi, la famille Raquet est à 1 f des frais de propreté pour les personnes qu'elle a reçues et qui ont fait leurs ordures en plein urinoir. Le nommé Bouchard, ouvrier de l'usine est à 1f d'amende pour avoir personnellement pissé dans les vestibules d'entrée.

Des personnes s'introduisent dans les cabinets à siège avec des clés artificielles et montent sur les sièges au lieu de s'y asseoir dessus. 5 f de réparation au moins seront imputées à la première personne qui sera convaincue de l'une de ces infractions.

**182. Avis**

Demain dimanche Conférence de Mr Godin sur des sujets qui intéressent les habitants du Familistère et pour les cours d'adultes.

**182. Avis**

Les habitants du Familistère sont informés que le cours d'adultes sera réouvert ce soir à la Salle de l'Ecole pour être sous la direction de M<sup>r</sup> Marchand.

Les personnes qui veulent en faire partie sont invitées à s'y présenter.

**183. Avis**

Jeudi 27 courant, en la Salle de l'Ecole du Familistère, aura lieu l'élection par scrutins de la liste de majorité relative des membres composant le comité de la caisse de secours.

Le scrutin sera ouvert de 7<sup>h</sup> du soir à 8h 1/2 et le dépouillement sera fait immédiatement.

Les dix candidats qui auront le plus de voix seront en conséquence nommés membres du comité.

**184. Avis**

M<sup>r</sup> Poulet a été surpris portant un pot de chambre au carré des fontaines après la conférence où M<sup>r</sup> Godin avait donné de nouveaux avertissements sur le respect que l'on doit à la propreté que l'on s'efforce de faire au profit de tout le monde au Familistère.

En conséquence M<sup>r</sup> Poulet père aura à payer la somme de 5 francs pour sa part des embarras que donnent les personnes qui par paresse et mauvaise volonté nuisent à la salubrité publique.

Il est rappelé aux habitants que chaque ménage doit avoir un seau couvert pour porter les eaux sales et que c'est aux cabinets d'aisance qu'elles doivent être versées.

**185. Avis**

Pain bis	2 k	0,82
«	4 k	1,65
Pain blanc	1 k	0,46
«	1 k 500	0,70

**186. Avis**

Le magasin de combustibles devant être fermé le 1<sup>er</sup> janvier 1867, les habitants du Familistère qui voudraient faire leurs provisions sont priés de le faire la veille de ce jour.

**187. Avis**

Les habitants du Familistère sont informés que le magasin fermera à midi.

Ce 1<sup>er</sup> janvier 1867

**188. Avis**

Mr Baudot ayant causé des scandales par sa tenue et ses propos à la buvette dans la journée du dimanche 13 janvier est mis à 2 f d'amende et l'entrée de la buvette lui est interdite jusqu'à nouvel ordre ; et il est prévenu que si pareille scène se renouvelait il serait obligé de quitter le Familistère.

**189. Avis**

Il y aura conférence demain dimanche 20 à 3 h de l'après-midi en la salle de l'école pour traiter de la caisse de secours dans son application à l'usine et au familistère.

**190. Avis**

A partir de ce jour la vente de l'eau de vie de genièvre à emporter n'aura plus lieu à la buvette. Les habitants du Familistère qui veulent acheter ces boissons pour leur intérieur doivent savoir qu'elles se vendent au Magasin d'Epicerie.

La buvette sera désormais fermée les dimanches et fêtes de 9 h à 10 h pour le déjeuner et de 2 à 3 h pour le dîner. Il est aussi porté à la connaissance des habitants du Familistère que l'organisation de la buvette vient d'être modifiée afin d'apporter plus de régularité dans le service et surtout afin d'assurer aux consommateurs une bonne qualité de toutes les boissons qu'ils pourront demander.

**191. Avis**

M.M<sup>es</sup> les ouvriers de l'Usine sont informés qu'ayant perdu un trousseau de clefs, M<sup>r</sup> Godin prie les personnes qui auraient pu le trouver de vouloir bien le lui rapporter.

**192. Avis**

Les habitants du Familistère sont informés que le bal paré, non masqué des jours gras, sera donné le lundi 4 mars à 6 heures précises.

**193. Avis**

En raison de ce que le jeune Vandois est insensible à toutes les remontrances à l'école, il est mis à 10 centimes d'amende pour avoir tendu une corde au Familistère pour faire tomber les passants dans les passages. Avis à ses parents de chercher à le corriger de ses défauts et de son insubordination.

**194. Avis** A partir de ce jour le cidre sera vendu 0 f, 15 le litre au lieu de 0,20.

**195. Avis**

M<sup>r</sup> Bourgeois, employé de l'usine aura à payer 2 f d'amende pour avoir vidé son vase de nuit par la croisée de sa chambre.

**196. Avis**

Il est rigoureusement interdit aux étrangers, mêmes aux sociétaires d'entrer dans l'office du Casino.

La personne de service est invitée à prendre connaissance du règlement et à le faire observer.

**197. Dimanche** jour de Pâques, le magasin de combustibles sera fermé.

**197. Avis**

Dans l'intérêt de la santé générale et en vue d'éviter la production des odeurs et miasmes insalubres à cette époque de grandes chaleurs, les habitants du familistère sont invités à faire le nettoyage de leurs caves, le plus tôt possible.

Une visite spéciale à cet effet aura lieu lundi prochain et les contrevenants seront mis au tableau des affiches du Familistère.

10 mai 1867.

**198. Avis**

Le nommé Waroquaux est à 10 f d'amende pour avoir logé le nommé Paudry Jules expulsé du Familistère.

12 mai 1867.

**199. Avis**

Les habitants du Familistère sont prévenus que demain vendredi à 8 h du soir une conférence aura lieu dans la salle du bambinat pour donner des développements et des explications au sujet de la fête du travail et des mesures d'exécution qui ont été adoptées.

Cette fête étant fixée au 2 juin, il est du plus grand intérêt que tout le monde assiste à la conférence pour être mis au courant des devoirs que chacun doit tenir à honneur de remplir.

23 mai 1867.

**200. Avis**

Le nommé Poulain est affiché et mis à l'amende de 1 f pour avoir fait tapage il y a huit jours dans les cours et les couloirs du Familistère en rentrant en état d'ivresse.

25 mai 67.

**201. Avis à Me Poulet.**

Elle est avertie que ce n'est pas au Familistère qu'une femme se fait honneur en faisant du bruit dans son ménage ; cela n'y

est au contraire qu'un sujet honteux et dont doivent rougir celles qui peuvent s'en rendre coupables.

Elle est donc invitée à se corriger de ses mauvaises habitudes de disputes, pour éviter de mauvais exemples à ses enfants et pour rester au Familistère.

25 mai 67.

#### 202. Fête du travail le 2 juin au Familistère.

2000 f à Répartir.

1000 f aux employés et mille francs aux ouvriers qui se sont distingués par leur capacité, la bonne exécution de leur travail et leur assiduité au travail.

Mardi de 6<sup>h</sup> à 8<sup>h</sup> du soir en la salle de l'école.

#### Elections préparatoires.

Le 28 mai courant, les habitants du Familistère travaillant à l'usine sont invités à prendre part à l'élection de 95 délégués qui seront chargés de répartir les mille francs destinés aux ouvriers par la voix des scrutins secrets par bulletins de votes contenant 10 noms.

La première élection des délégués sera faite par les habitants du Familistère, mais ils pourront choisir leurs mandataires parmi tous les ouvriers de l'usine.

Seront délégués les 95 ouvriers qui auront obtenu le plus de voix. Ils auront le droit de désigner pour prendre part aux récompenses, tous ceux des ouvriers qu'ils en jugeront dignes.

La prime ou récompense de chacun sera proportionnée au nombre de voix qu'il aura obtenu mais il faut un minimum de 20 voix pour avoir droit à une mention honorable.

La répartition de ces récompenses sera ainsi faite par les ouvriers eux-mêmes.

Des conseils du Familistère

Ce 27 mai 1867

#### 203. Avis

Pain bis de	4 k	1,55
	2 k	0,78 [...]
Pain blanc	1 k	0,42

Ce 7 juin 67

#### 204. Avis

Les personnes attachées au Familistère qui ont obtenu des primes le jour de la Fête du Travail, sont informées qu'elles leur seront payées, le lundi 24 juin à la caisse de l'Economat de 4 h à 6 h.

Ces primes ne seront payées qu'aux titulaires et contre la présentation de leur bulletin.

Familistère - 21 juin 1867

#### 205. Avis

Un acte de coupable méchanceté a été commis par le jeune Paul Louis.

Sa mère n'a pas satisfait à sa punition de retenue et de mise au pain sec.

Le jeune Paul Louis ne peut plus être reçu aux écoles du Familistère.

Le jeune Paul Louis ne peut plus davantage rester parmi les enfants du Familistère qui n'ont pas à supporter sa brutalité et sa méchanceté.

Il doit quitter promptement le Familistère.

Mme Louis cesse aussi ses fonctions au Bambinat.

Il faut savoir être juste envers les enfants pour faire leur éducation.

Familistère, 1<sup>er</sup> Juillet 1867

#### 206. Avis

Il est rappelé aux habitants du Familistère qu'il est complètement interdit sous peine d'amende pour payer les frais de nettoyage de jeter par la fenêtre quoi que ce soit.

Une surveillance active est établie à cet effet. Ce 3 Août 67

#### 206 Bis.

Il est demandé pour le magasin de confection une dame couturière qui puisse surveiller le travail des apprenties et diriger l'ouvrage au besoin.

S'adresser à l'Econome ou la Directrice des magasins.

#### 207. 13 Août 67

##### Election des conseils du Familistère

Les habitants du Familistère sont invités à procéder dimanche prochain 18 Août à une nouvelle élection des conseils du Familistère. Elle devait avoir lieu en juillet dernier mais des circonstances fortuites ont empêché de faire cette élection au moment le plus convenable.

Il est de la plus grande urgence que les conseils soient constitués avant la fête de l'Enfance. Cette fête est fixée au dimanche 1<sup>er</sup> septembre.

L'élection se fera par scrutin de liste et il sera remis à chaque électeur un bulletin contenant 12 numéros pour les 12 noms que chaque électeur doit y inscrire. Le bulletin du Conseil des hommes sera blanc, celui du Conseil des Dames sera de couleur.

Règlement de l'élection

1° Sont Electeurs et Eligibles les personnes qui ont atteint leur 16<sup>e</sup> année.

2° Les dames nomment un Conseil de 12 Femmes.

3° Les hommes nomment un Conseil de 12 hommes.

4° Deux urnes seront disposées dans la grande Cour du Familistère sur deux tables différentes, l'une pour les Dames, l'autres pour les hommes.

5° Le scrutin sera ouvert à 8 h du matin, il sera fermé à 10 h.

6° Le dépouillement se fera immédiatement sous la surveillance de toute la population, par des bureaux composés de personnes de bonne volonté.

Les Conseils existant veilleront à leur organisation, les dames si elles le veulent pourront constituer elles-mêmes leur bureau.

Nota. Si par omission des électeurs ne recevaient point leur bulletin de vote, ils sont priés d'en faire la réclamation à l'Economat.

#### 208.

Election des Conseils

Il est rappelé aux habitants du Familistère que pour les personnes de même nom il faut avoir soin d'inscrire sur le bulletin de vote le prénom et la qualité de celui (ou celle) que l'on veut désigner afin d'éviter toute hésitation au dépouillement dans l'application des voix.

Il est aussi rappelé que tous les habitants du Familistère de 16 ans et au dessus sont électeurs et éligibles sans aucune exception.

17 Août 1867

### 209. Avis

Il est rappelé aux personnes habitant le Familistère et particulièrement à celles nouvellement arrivées qu'il est contraire aux usages du Familistère de laisser sortir les enfants pieds nus et encore moins sans être vêtus ; il est donc nécessaire qu'elles se conforment à ces habitudes de décence et de propreté si elles veulent rester au Familistère.

Guise le 19 Août 1867

### 210. Avis

Pain les 4 k Bis	1,65
Pain les 2 k Bis	0,83
Pain les 1 k Blanc	0,47

[...]

Guise le 19 Août 1867

Election des Conseils du Familistère

Il est porté à la connaissance des personnes du Familistère que le dépouillement des scrutins pour les élections des Conseils a donné les résultats suivants.

#### Nombre de voix

Conseil des hommes		Conseil des Dames	
Blanchard	117	Moret Marie	110
Marchand	113	Moret mère	100
Dequenne fils	105	Moret Amédée	100
Blondelle Eugène	97	Moret Emilie	91
Moret Amédée	70	Dequenne	81
Denisart	61	Gervais	76
Moret père	56	Denisart	68
Poulet Séteau	50	Marchand	62
Roger	47	Roger	60
Fauchard	46	Liénard	50
Liénard	45	Blanchard	40
Besançon	41	Rayvet	40

En conséquence ces personnes ont été proclamées membres du Conseil.

Ont obtenu ensuite :

Briquet : 15 spécifiées, 29 douteuses : 44 voix

Dirson : 21 spécifiées, 18 douteuses : 39 voix

Dequenne père	39	Briquet	37
Anstelle	37	Hypolite Julienne	34
Anceau	31	Blondelle	29
Darsonville	28	Lemardelet	26
L' Edmond	27	Cronier	22
Duplaquet	26	Lefevre Julie	22

En cas de vacances dans les membres du Conseil elles seront remplacées par les personnes ci-dessus nommées dans l'ordre des suffrages obtenus.

Guise le 19 Août 1867

### 211.

Les habitants du Familistère sont prévenus qu'il se trouve dans la population quelques maraudeurs de jardin qui attirent l'attention de la police et qui pourront être sévèrement punis si elle peut les atteindre. C'est là un déshonneur qui pèse sur toute la population du Familistère.

Pour ce qui concerne la propriété du Familistère qui a eu elle-même à souffrir de ces méfaits, les maraudeurs sont prévenus que le premier, soit enfant, soit grande personne paiera pour tous les méfaits commis antérieurement ; mais M<sup>r</sup> Godin espère que ce simple avis maintiendra chacun dans la voie du devoir.

Ce 21 Août 1867

### 212.

Les dames de bonne volonté qui voudraient participer aux travaux d'organisation de la fête de l'enfance sont priées de vouloir bien s'adresser à Mesdames Dequenne et Amédée Moret.

Ce 26 Août 1867

**313.** Il est rappelé aux habitants du Familistère et notamment à ceux demeurant sur les façades du levant et du couchant ainsi que sur le derrière, qui jettent par leurs fenêtres assiettes et pots cassés en même temps que des détritrus de leurs repas qu'on ne doit jeter aucun objet par les fenêtres. Les cabinets aux ordures sont destinés à recevoir les matières sèches qu'on ne doit point garder chez soi, les cabinets aux eaux sales sont pour les eaux ménagères et autres.

Un nettoyage général des abords du Familistère va être fait par les soins de l'Economat. La dépense en sera imputée aux premières personnes qui seront surprises ne tenant pas compte de cet avis.

Il est aussi rappelé que l'on ne doit pas arroser les pots de fleurs sur les fenêtres de manière à ce que l'eau se répande le long des murs ou tombe sur les étages inférieurs ; une précaution utile à prendre est de mettre un vase creux sous le pot destiné à recevoir le trop plein des eaux d'arrosage.

Ce 27 Août 1867

**214.** A l'occasion de la Fête de l'enfance les habitants du Familistère sont prévenus que le magasin d'Epicerie, Etoffes ainsi que la charcuterie resteront ouverts, aujourd'hui samedi jusqu'à neuf heures du soir.

Ils resteront ouverts à la vente demain dimanche de 6 h à 10 h du matin. Ils seront complètement fermés le reste de la journée.

Ce 31 Août 1867

### 314.

Programme de la Fête de l'Enfance au Familistère Le dimanche 1<sup>er</sup> Septembre 1867

A une heure et demie précise les parents sont priés de présenter leurs enfants dans la salle du pouponnat pour les confier aux soins de leurs maîtres et maîtresses qui les conduiront aux places qu'ils doivent occuper pendant la durée de la cérémonie.

La Fête se composera :

1° Morceau de Musique

2° Gymnase exécuté par 125 Elèves  
 3° Morceau de Musique  
 4° Exercices manuels (le jeu du blé) 18 Elèves  
 5° Morceau de Musique (distribution des Cahiers) Ecriture courante <sup>1<sup>ère</sup></sup> 2° et 3° Classe  
 6° Gymnase (suite du n° 2) 7° Morceau de Musique  
 8° Distribution des Prix <sup>1<sup>ère</sup></sup> Classe  
 9° Morceau de Musique  
 10° Distribution des Prix 2° Classe  
 11° Morceau de Musique  
 12° Distribution des Prix 3° Classe  
 13° Morceau de Musique  
 14° Distribution des Prix Cours d'adultes  
 15° Morceau de Musique  
 16° Récompenses pour le Bambinat  
 17° Musique de Clôture  
 Les Classes d'Elèves sont continuées après la distribution.  
 La réouverture des cours d'adultes est fixée au 15 septembre.  
 Familistère le 31 Août 1867

**315.** Ouverture des Cours d'Adultes Aujourd'hui, 17 septembre 1867  
 Réunion à 8<sup>h</sup> du soir, dans la classe de M<sup>r</sup> Marchand

**316.**  
 Conformément à l'article 5 du règlement de la caisse mutuelle de Prévoyance l'élection des membres de la commission de surveillance aura lieu samedi prochain 28 <sup>7<sup>bre</sup></sup> dans la salle de l'école de M<sup>me</sup> Crécy.  
 Le scrutin sera ouvert à 7 heures du soir et sera fermé à 8 h ½.  
 Les urnes seront immédiatement scellées et le dépouillement des scrutins aura lieu dimanche à 9 h du matin dans la même salle.  
 La commission est invitée à assister tant au vote qu'à la fermeture des urnes et au dépouillement qui se feront sous sa surveillance.  
 L'élection se fera par bulletin de liste contenant 10 noms.  
 On est prié de mettre les qualités ou prénoms des personnes afin d'éviter toute hésitation lors du dépouillement.  
 Son électeurs toutes les personnes faisant partie de la caisse.  
 Guise le 26 septembre 1867

**317. Avis**  
 Le ramonage des cheminées du nouveau Familistère commencera demain matin mercredi 23 8bre.  
 Les habitants sont invités à prendre s'ils le jugent convenable, les précautions convenables pour éviter chez eux la chute de la suie.  
 Ce 22 fi<sup>bre</sup> 67

**318. Avis.** Il est rappelé à M.M. les sociétaires du Casino que l'année d'abonnement prend fin le 31 <sup>fi<sup>bre</sup></sup> courant. En conséquence la commission invite M.M. les sociétaires à se réunir dans l'une des salles du casino le vendredi 1<sup>er</sup> novembre prochain à 5 h précises du soir pour :  
 1° Procéder au renouvellement des abonnements  
 2° Renouveler la commission dont les membres ne sont pas rééligibles dans les mêmes fonctions.

3° Modifier s'il y a lieu ou maintenir le règlement actuel.  
 Familistère, 25 <sup>fi<sup>bre</sup></sup> 1867.

**319.** Il a été laissé sur le pré une chemise en toile bleue ; prière de la ramener à l'Economat.  
 Familistère le 29 <sup>fi<sup>bre</sup></sup> 67

**320.** Il a été laissé sur le pré un tablier de toile bleue et 2 mouchoirs de poche.  
 Les remettre à l'Economat.  
 Familistère le 8 <sup>9<sup>bre</sup></sup> 1867.

**321. Avis**  
 Sont à l'amende pour avoir laissé couler des eaux dans la cour du Familistère M<sup>r</sup> Anstelle 25 ct Langlois 25 ct, Sauporté Modestine 25 ct

**322. Avis**  
 Il est rappelé aux habitants du Familistère que des billots de bois sont mis à leur disposition dans les greniers près de chaque escalier et un aussi dans la cour de l'annexe ; en conséquence ont ne doit en aucune manière fendre du bois chez soi. Une visite sera faite prochainement et le remplacement des carreaux cassés pour cette cause sera à la charge du locataire.

Il arrive aussi trop souvent que les tiges faisant ressorts aux portes des cabinets d'aisance soient enlevées, probablement pour servir de tisonniers. On est averti que pour la première tige qui sera trouvée en la possession de quelqu'un, son détenteur paiera toutes celles enlevées jusqu'à ce jour.  
 Familistère le 25 <sup>9<sup>bre</sup></sup> 1867

**323. Avis**  
 Changement pour le prix du pain  

Pain bis	4 kilog	1,85 [...]
----------	---------	------------

 Familistère le 26 <sup>9<sup>bre</sup></sup> 1867

**324. Avis**  
 Un enfant en bas âge a égaré un soulier ; prière de le remettre à l'Economat.  
 Familistère le 26 <sup>9<sup>bre</sup></sup> 1867

**325. Avis**  
 Les habitants du familistère sont prévenus qu'un cheval doit être débité samedi prochain pour la St Eloi. Ceux qui voudraient profiter d'une viande au même prix que le pain pour ainsi dire, sont invités à se faire inscrire au bureau de l'Economat d'ici vendredi 10 h du matin.  
 Familistère le 28 <sup>9<sup>bre</sup></sup> 1867

**326. Avis**  
 Il a été trouvé un soulier d'enfant en bas âge. S'adresser à l'Economat.  
 Familistère le 28 <sup>9<sup>bre</sup></sup> 1867

**327. Avis** Le prix du pain est fixé comme suit  

Pain bis	4 k	1 f 80
«	2 k	0,90

[...]

Pain blanc 1 k 0,50

Familistère le 4<sup>Xbre</sup> 1867

**328. Avis**

Le sieur Baudry Alfred est banni du Familistère ainsi que de l'usine pour avoir émis des cachets faux dans les services du Familistère.

Familistère le 6<sup>Xbre</sup> 1867

**329. Avis**

Il a été laissé un chapeau petite forme à l'Economat, prière de le reprendre.

Familistère le 8<sup>Xbre</sup> 1867

**330. Avis**

Les personnes qui prennent leur bain sont priées de nettoyer la baignoire. Les infractions à cet avis sont passibles de 25 ct en plus de leur bain.

Familistère le 13<sup>Xbre</sup> 1867

**331. Avis** Le sieur Bulté Epiphane est à l'amende de 3 f pour avoir manqué à l'école du 13 au 30 novembre et du 2 au 17 Xbre 67.

Familistère le 17<sup>Xbre</sup> 1867

**332. Avis**

Les habitants du familistère qui sont en possession des caves n° 88 et 115 sont priés d'en faire immédiatement la déclaration à l'Economat s'ils veulent éviter la confiscation des objets que ces caves contiennent.

Familistère, le 16<sup>Xbre</sup> 1867 [avis rayé]

**333. Avis**

Le locataire du Familistère qui est en possession de la cave n° 115 est prié d'en faire immédiatement la déclaration à l'Economat s'il veut éviter la mise en réserve des objets que cette cave contient.

Familistère le 17<sup>Xbre</sup> 1867

**334. Avis**

Les habitants du Familistère sont prévenus que la vente des combustibles n'aura pas lieu le mercredi 1<sup>er</sup> janvier 1868. Prière de se précautionner.

Familistère 24<sup>Xbre</sup> 67

**334. Avis**

L'épicerie et la charcuterie seront ouvertes aujourd'hui jusqu'à 9 du soir.

Familistère le 31<sup>Xbre</sup> 67 [avis rayé]

**334. Avis.**

Les habitants du Familistère sont informés que le magasin de l'Épicerie et de la Charcuterie seront ouverts aujourd'hui jusqu'à 9 h du soir, ils seront fermés demain 1<sup>er</sup> janvier à 9 h du matin pour être réouverts à 11 h et ensuite fermés comme un jour de fête.

Familistère le 31<sup>Xbre</sup> 67

**335. Avis**

Aujourd'hui fermeture du magasin d'Épicerie et de charcuterie à 9 h du soir, demain fermeture à 9 h et réouverture à 11 h, fermeture comme jour de fête.

**336. Avis**

Pain bis 4 k 1,75

**337. Avis**

Pain bis 4 k 1,80

« 2 k 0,90

[...]

Pain blanc 1 k 0,50

**338. Avis**

Pour cause de réparation cette fontaine est fermée momentanément. Les personnes qui auraient besoin d'eau peuvent en prendre aux fontaines escaliers G.

Familistère le 9 janvier 68

**339. Avis**

Il est remis en mémoire des habitants du Familistère qu'il est expressément interdit d'entrer dans l'atelier de couture.

Familistère le 9 janvier 68

**340. Avis**

Les habitants du Familistère sont prévenus qu'il y aura demain 23 janvier à 8 h du soir, à l'école de Mr Hincellin, Conférence relative à l'organisation du corps des pompiers, aux fêtes du Familistère et aux intérêts de la population.

Familistère le 22 janvier 68

**341. Avis**

Pain bis 4 k 1,75

« 2 k 0,87,50

[...]

Pain blanc 1 k 0,48,75

La liste des adhérents aux conférences est ouverte au bureau de l'Economat. Familistère le 24 janvier 1868

**433. Avis**

Il y aura conférence demain jeudi 30 janvier dans l'école de Mr Hincellin. Les portes seront ouvertes à 8 h 1/4. La conférence commencera à 8 h 1/2 très précises.

Familistère le 29 janvier 68

**444. Avis**

Mme Lefevre Oger est à l'amende de 0,50 f pour s'être permis de faire des observations dans la 3<sup>ème</sup> Classe. Familistère le 31 janvier 1868

**445. Avis**

Réunion pour la conférence demain à 8 h 1/4. Conférence à 8 h 1/2 précises.

Familistère le 6 février 1868

**446. Avis**

Demain Dimanche 9 février, Distribution des récompenses aux Ecoles.

Réunion à 3 heures dans la cour de l'ancien Familistère ; on commencera à 3 heures 1/2.

Les personnes ayant droit au port des insignes des diverses corporations sont invitées à les porter.

Tous les habitants du Familistère sont invités à la réunion s'ils le jugent convenable.

Familistère 8 février 1868

**447.** Conférence ce soir lundi 17 février 1868 Réunion à 8 h 1/4, on commencera à 8 h 1/2 très précises.

Familistère 17 février 68

**447 bis.**

Pain bis	4 k	1,80
«	2 k	0,90

[...]

Familistère 18 février 68

**448.** Avis

A l'occasion du Carnaval, il y aura au Familistère Bal paré et travesti, mais non masqué, le Lundi 24 Février à 6 heures du soir.

**449.**

Le travail sera obligatoire le lundi jusqu'à 2 heures. La paie de quinzaine se fera de 1 heure à 2 heures. Les ateliers seront fermés le jour du Mardi-Gras.

Familistère le 19 février 1868

**450.** Fermeture de l'épicerie de la charcuterie à 4 h du soir.  
Familistère 24 f 68

**451.** Conférence ce soir lundi 2 mars 1868 Réunion à 8 h 1/4. On commencera à 8 h 1/2 très précises.

Familistère 2 Mars 68

**452.** Un cheval a été abattu et sera débité au Familistère aujourd'hui de 1 heure à 3 heures.

Les personnes qui en désirent sont invitées à se faire inscrire sur la liste qui va circuler dans les ateliers.

Un bon leur sera immédiatement remis et la valeur en sera retenue à leur première quinzaine.

Le prix est fixé à 0 f 55, 0 f 40, 0 f 25 le kilo.

On peut aussi se faire inscrire à l'Economat jusqu'à midi.

Familistère 3 mars 68

**453.**

Pain Bis	4 k	1,85
----------	-----	------

[...]

Familistère le 4 mars 68

**454.** Avis

Demain Dimanche 8 mars 1868, distribution mensuelle des récompenses aux élèves des Ecoles du Familistère à 3 h ¼ très précises.

**455.** Avis

Il est interdit aux personnes étrangères au service d'entrer dans l'atelier de confection, à moins que ce ne soit pour commander des articles ou pour les essayer.

Familistère le 4 avril 1868

**456.** Avis

Les habitants du Familistère sont prévenus qu'à la suite de l'inventaire du 31 mars, une grande baisse de prix a été faite sur certains articles afin de les écouler plus rapidement. Tels que : Etoffes pour Robes, Blouses bleues, Crinolines, Chaussures, Cravates d'été.

Ils sont aussi informés que la vente des étoffes nouveautés, se fait au gré de l'acheteur, soit sur la marchandise en magasin réduite de prix, soit sur des échantillons dont un nombreux choix a été reçu de Paris, et qui permettent de livrer à bon marché de la marchandise choisie spécialement à son goût.

Aperçu de prix

Etoffes fantaisies de 0 f 75, 0 f 80, [...] 1f 55, jusqu'à 5f 40.

Etoffes blanches depuis 1 f 90 jusqu'à 9 f 20.

Cravates depuis 0 f 25 jusqu'à 1 f 50.

Familistère 4 avril 1868

**457.** Conférence ce soir lundi 6 avril 68

Réunion à 8 heures ¼

On commencera à 8 heures ½ très précises.

Familistère 6 avril 68

**458.** Avis.

Le cheval qui était à l'engrais et qui devait être débité pour les fêtes de pâques vient d'avoir un accident (2 cotes cassées) qui nécessite un abattage immédiat et sa mise en vente ce soir et demain toute la journée sans qu'il soit nécessaire de souscrire.

Le débit sera ouvert à 5 heures dans la cour de l'annexe au lieu habituel et la retenue sera faite en quinzaine.

Familistère le 6 avril 68

**459.** Avis

Pain bis	4 k	1,90 [...]
Pain blanc	1 k,500	0,80 [...]

Le 9 avril 1868

**460.** Avis Les habitants du Familistère sont informés que la réunion mensuelle pour la distribution des récompenses aux écoles aura lieu demain dimanche à 3 heures dans la cour de l'aile gauche.

Après la distribution les enfants joueront la comédie au Pouponnat. Leurs pères et mères ont la faculté d'y assister, ainsi que les dames portant les rosettes des différents services.

Les messieurs portant insignes ne pourront y assister qu'en laissant les premières places aux dames.

Familistère 11 avril 68

**461.** Avis

Epiphane Bulté, amende de 0 f 30

Brayon Georges, amende de 0 f 15  
pour avoir ravagé les petits marronniers du jardin  
d'agrément.

Julienne Gordien, 0 f 30 pour avoir laissé faire les deux  
premiers.

Familistère le 8 mai 1868

**462.** Les habitants du Familistère sont informés que la  
réunion mensuelle pour la distribution des récompenses aux  
écoles aura lieu demain dimanche à 3 h 1/4 dans la cour aile  
gauche. Réunion à 3 h aile centre.

Guise le 9 mai 1868

**463.** Avis

Il est expressément défendu de pendre, d'étendre du linge,  
passer ou séjourner dans cette prairie.

le 13 mai 1868

**464.** Avis

Les personnes qui voudront participer aux travaux de  
décoration pour la fête du travail fixée au dimanche 31 mai,  
jour de la Pentecôte, sont priées de vouloir bien se faire  
inscrire soit au bureau de la 15<sup>me</sup> soit au bureau de M  
Grebel, soit à l'Economat.

Avis ultérieur leur sera donné d'une réunion pour décider des  
détails des travaux.

le 13 mai 1868

**465.** Conférence relative à la fête du travail ce soir jeudi 14  
mai. Réunion à 8 h 1/4 On commencera à 8 h 1/2

Familistère 14 mai 1868

**466.** Avis

[lignes laissées blanches]

**467.** Aujourd'hui, Mardi 19 Mai à 8 h du soir

Salle des conférences

Réunion des personnes inscrites pour la décoration de la  
Fête du Travail, ainsi que de celles qui désireraient y  
participer. Il sera donné lecture du programme et les  
fonctions seront réparties.

**468.** Avis

Il est rappelé aux dames habitant le Familistère qu'il est  
expressément défendu de laver sur le carré des fontaines, ainsi  
que d'y jeter des eaux sales sous peine d'une amende de 0 f  
50.

Le 20 Mai 1868

**469.** Avis

Pain bis	4 k	1,85
«	2 k	0,93
Pain Blanc	1 k,500	0,78
«	1 k	0,52

Familistère le 26 Mai 1868

**470.** Avis

Les magasins d'épicerie, merceries, vêtements et chaussures  
seront ouverts demain samedi jusqu'à 9 heures 1/2 du soir et  
seront complètement fermés le dimanche Fête du Travail.

La charcuterie et la laiterie seront ouvertes le dimanche de 5  
heures à 7 heures du matin. Et la buvette sera fermée à 7  
heures du matin et pendant les cérémonies. Les  
approvisionnements de charbons devront avoir lieu le  
samedi de 8 h à 10 heures du matin, la vente ne se fera pas le  
jour de la fête.

Familistère, le 29 Mai 68

**471.**

Fête du Travail au Familistère

2000 francs à répartir par le vote aux personnes qui se sont  
distinguées dans l'usine et dans le familistère par leur  
capacité, la bonne exécution de leur travail, leur zèle et leur  
conduite et qui seront inscrites sur la liste des notables  
composée des ouvriers sortis à l'élection préparatoire du 16  
mai dernier et de ceux qui ont été distingués par leurs chefs  
pour leur bonne manière de travailler.

Cette liste, celle des votants, le programme de la fête ainsi  
que les instructions nécessaires au mode d'élection seront  
affichés au 1<sup>er</sup> jour.

Familistère, 28 Mai 68

**472.** Avis

Les pères et mères sont invités à faire en sorte que les  
enfants des Ecoles et du Bambinat soient prêts pour la  
cérémonie de dimanche où une place spéciale leur sera  
réservée. La réunion de tous les enfants aura lieu dans la salle  
du Pouponnat à 9 heures 1/4.

La nourricerie sera fermée de 6 heures du matin à  
10 heures du soir. Les mères sont en conséquence priées de  
retirer leurs enfants soit le matin, soit la veille au soir.

Familistère, le 29 mai 68

**473.** Avis

	Pain bis	4 k	1 '80
[...]			
	Pain blanc	1 k	0 '50
[...]			

Familistère, le 1<sup>er</sup> juin 68

**473 B.** Avis

	Pain bis	4 k	1 '75
[...]			

Familistère, le 3 juin 1868

**474.** Avis Des tableaux viennent d'être placés aux deux  
entrées principales du Familistère avec indication des noms  
des locataires et des nouveaux numéros des logements qu'ils  
occupent.

Comme malgré ces changements dans la numérotation de  
ces logements, un grand nombre des habitants se servent  
dans leurs indications des anciens numéros, ils sont priés  
dans leur propre intérêt de vouloir bien apprendre les  
numéros actuels marqués au dessus de leurs portes et  
correspondant aux tableaux des entrées.



Familistère, 5 juin 1868

**475. Avis**

On répare en ce moment les cheminées.

Les habitants du Familistère sont priés de passer à distance des murs afin d'éviter tout accident.

Le 8 juin 1868

**476.** M<sup>me</sup> Fontaine, 1 f d'amende pour insultes à une dame de service.

Familistère, le 13 juin 1868

**476.** Un jeune cheval de 15 mois sortant de la ferme du clos de Proisy ayant la cuisse cassée a été acquis par le familistère et il sera débité aujourd'hui vendredi 12 juin au lieu habituel cours de l'annexe de 1 h à 3 et de 6 à 8 h du soir.

Les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1<sup>er</sup> choix            0,60 f

2<sup>e</sup>                    0,40 et

3<sup>e</sup> choix            0,25

Familistère, le 12 juin 68

**477. Avis**

Afin de permettre à chacun d'assister à l'enterrement de M<sup>r</sup> Moret, les ateliers seront fermés demain lundi 29 juin et ne seront ouverts qu'après la cérémonie. Guise, le 28 juin 1868

**478. Avis**

Prix du pain

1.500 blanc        0,64 f

1                    «        0,43 f

2                    bis      0,75 f

[...]

Le 8 juillet 1868

**479. Avis**

Les habitants du Familistère sont informés que la prime d'assurance incendie sera ajoutée au loyer de ce mois.

Cette prime est comme précédemment fixée à 2 f par 1000 f assuré.

A défaut de déclaration par les habitants au bureau de l'Economat avant le 12 C<sup>e</sup> du risque qu'ils désirent courir la répartition sera de

4 f assurés pour 1 f de loyer annuel

40 f                    10 f

[...]

Le 9 juillet 1868

**480. Avis**

Messieurs les pompiers sont informés qu'il y aura réunion en la salle de M. Marchand ce soir samedi à 8 heures pour l'élection du Lieutenant Commandant en remplacement de M. Fauchard.

Familistère, 11 juillet 1868

L'ensemble des actes du colloque est disponible sur le site de l'APIC

<http://www.patrimoineindustriel-apic.com/>

